



Rapport d'activités 2017 de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation

***Présenté en séance plénière de la CLE
le 24 janvier 2018***

Ce document présente l'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour l'année 2017.

Il comprend donc l'animation du SAGE, des contrats (Contrat Régional de Bassin Versant et Contrat Territorial de l'Agence de l'eau) et le suivi de la qualité de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf.



Association pour le Développement du bassin versant de la
baie de Bourgneuf



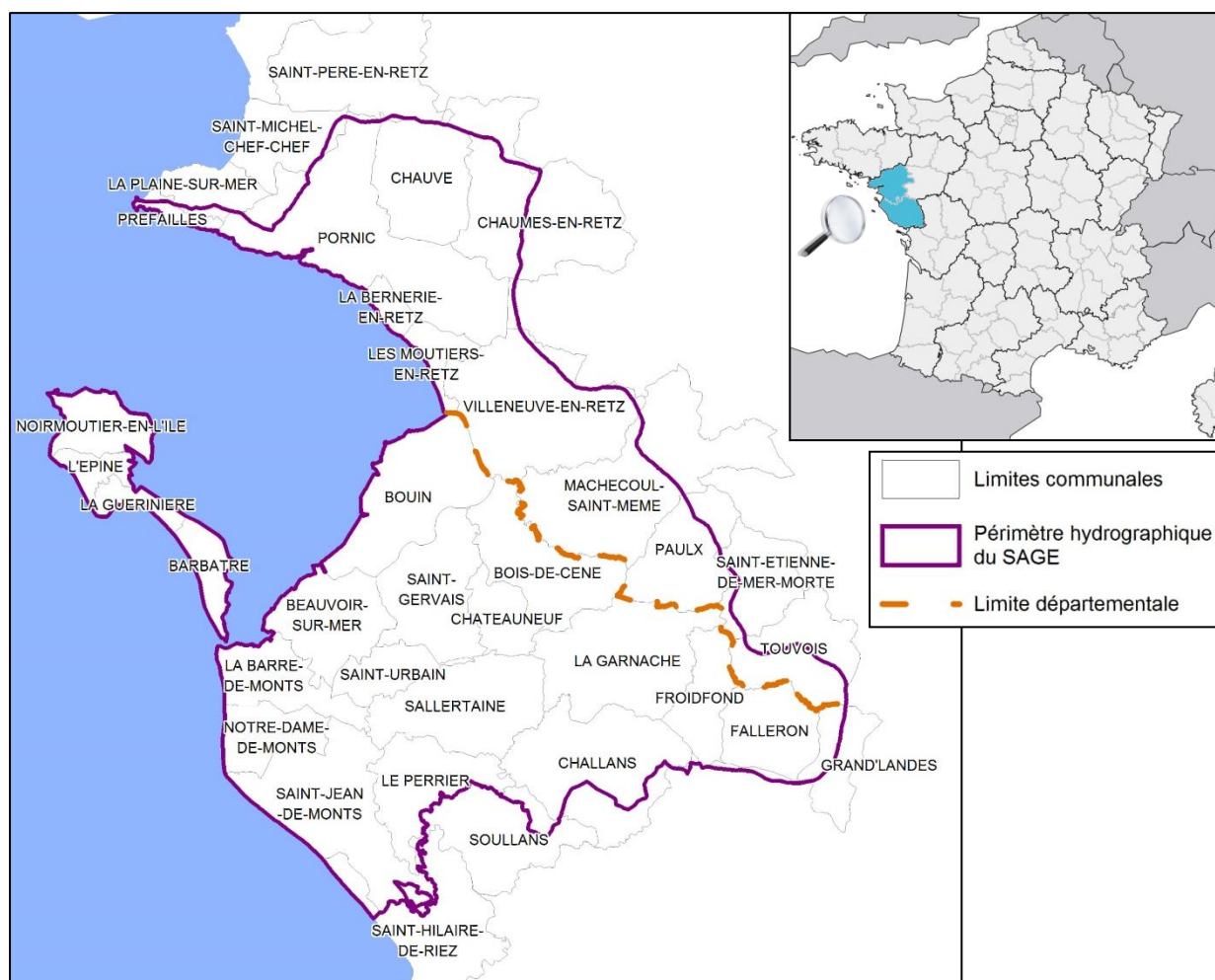
SOMMAIRE

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte	3
2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE.....	6
2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau.....	6
2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 30 janvier 2017	6
2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 20 février 2017	7
2.2 Les réunions du Bureau de la CLE	8
2.2.1 Bureau de la CLE du 25 septembre 2017.....	8
2.2.2 Bureau de la CLE du 21 novembre 2017.....	8
2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président.....	10
3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies	13
3.1 Poursuite du partenariat avec les maraîchers.....	13
3.2 Comité technique des suivis de la qualité de l'eau.....	13
3.3 Commission Eaux Salées Souterraines (26 octobre 2017).....	13
3.4 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales.....	14
3.5 Réalisation d'une étude au sujet de la gouvernance dans le domaine de l'eau sur le périmètre du SAGE.....	15
3.6 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides	16
3.7 Participation à d'autres actions, réunions	16
4. Mise en œuvre du SAGE.....	18
4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE.....	18
4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2021 dans le SDAGE 2016-2021.....	26
4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE.....	27
4.3.1 Etat d'avancement du 3 ^{ème} CRBV 2015-2017	27
4.3.2 Signature du Contrat Territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021	30
4.4 Tableau de bord	34
5. Actions de communication	34
6. Suivi de la qualité des eaux du bassin versant.....	35
7. Budget et financement	38
8. Analyse – bilan – perspectives	39
Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2017	40
Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2016 (sauf pour les indices biologiques)	48
Annexe 3 : Classes de qualité en 2016 pour certains paramètres physico-chimiques ..	53

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte

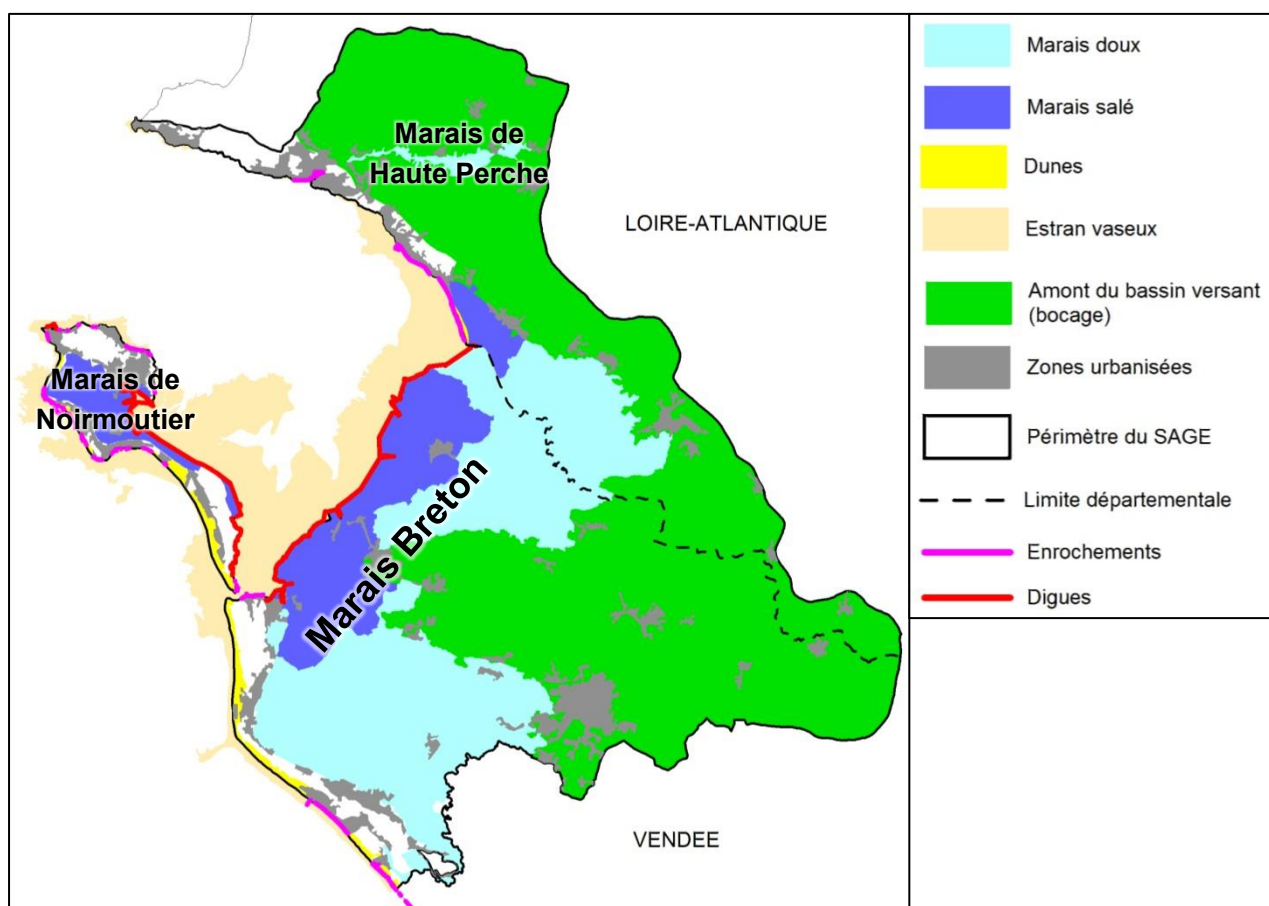
- **Présentation du territoire**

Le SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf concerne 36 communes de Vendée et de Loire-Atlantique. Son périmètre couvre une surface de 975 km² (dont 350 km² de marais). On compte environ 140 000 habitants sur le territoire du SAGE.

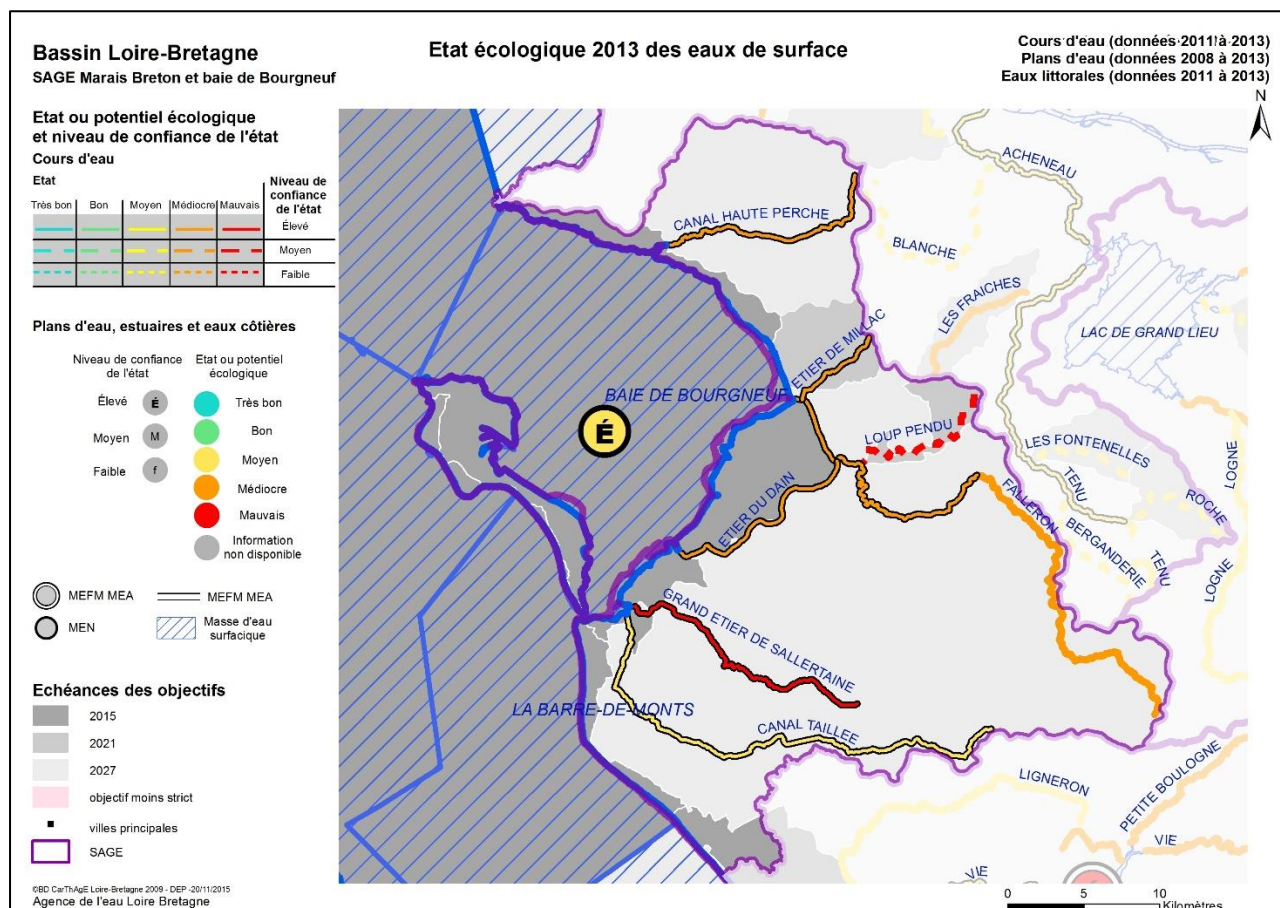


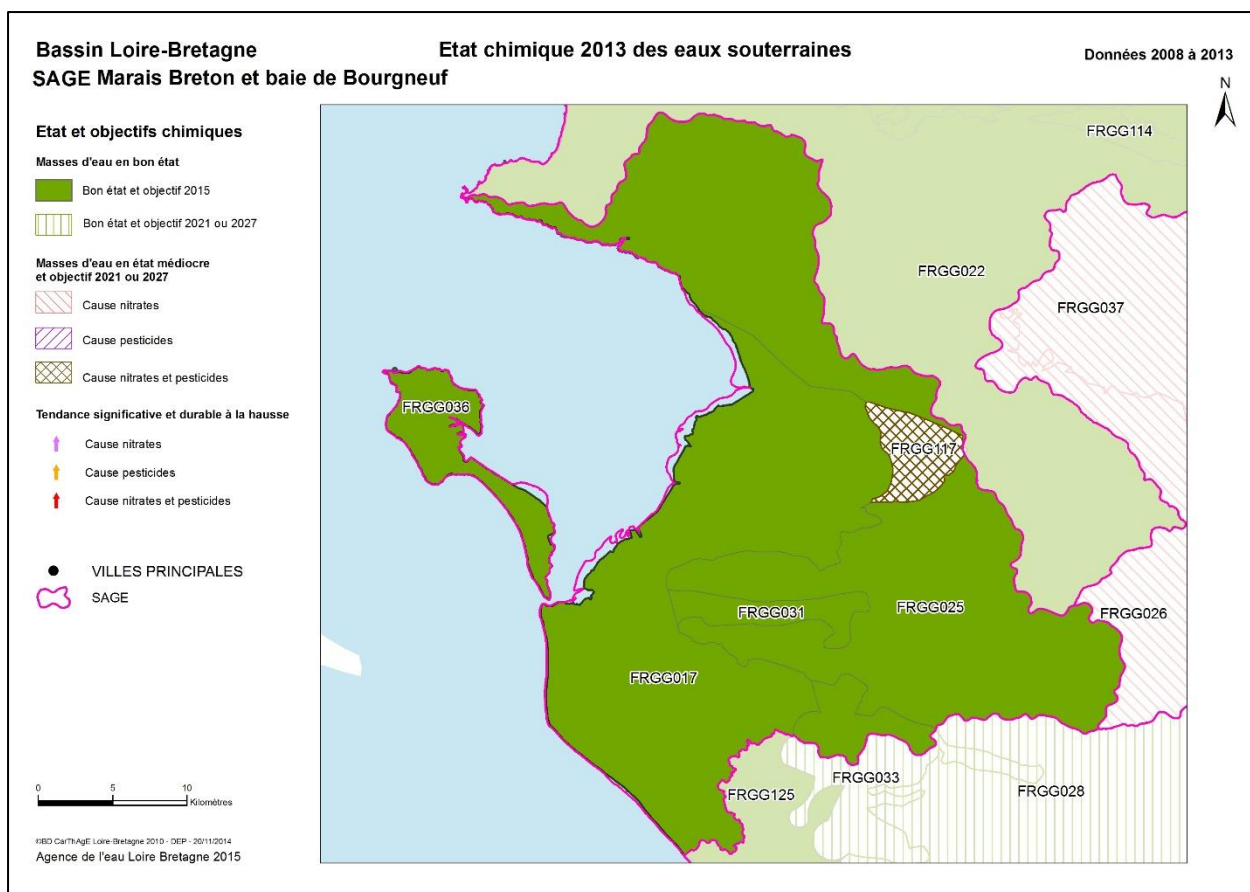
Caractéristiques administratives du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Le territoire du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf peut être découpé en quatre entités distinctes que sont : **l'amont du bassin versant**, caractérisé par un paysage bocager et correspondant à un plateau où l'écoulement des eaux est libre, **trois zones de marais** dont la plus importante est le Marais Breton constituant la 3^{ème} zone humide nationale avec une superficie d'environ 324 km², **l'île de Noirmoutier**, d'une superficie de 49 km², caractérisée par un relief particulièrement bas et **le littoral** qui présente une grande diversité avec des falaises sur la côte Nord, des digues sur un linéaire de plus de 50 km et un cordon dunaire sur la côte Ouest de l'île de Noirmoutier et sur le littoral du pays de Monts au Sud.



Les entités physiques du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf





• Dates essentielles

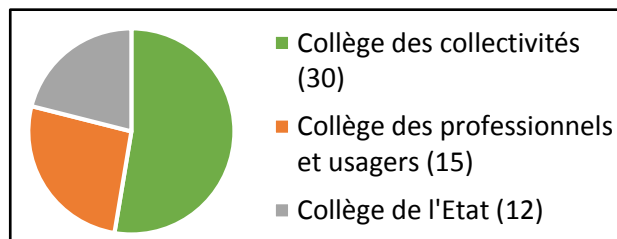
- Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE : 24/01/1996
- Dernier arrêté de composition de la CLE : 27/04/2017
- Arrêté d'approbation du premier SAGE : 19/07/2004
- Décision de mise en révision du SAGE : 13/03/2009
- Adoption du projet de SAGE par la CLE : 08/04/2013
- Lancement de la consultation (31/05/2013) et de l'enquête publique (21/10/2013)
- Adoption finale du SAGE par la CLE : 3/02/2014
- Approbation du SAGE révisé par arrêté interpréfectoral : 16/05/2014

• Enjeux du SAGE

- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (eau douce et eau salée souterraine)
- Prévenir le risque inondation et submersion marine
- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver et améliorer la qualité des milieux
- Améliorer la cohérence et l'organisation des actions

• Composition de la CLE

La Commission Locale de l'Eau est composée de 57 membres, répartis parmi les 3 collèges de la manière suivante :



- **Organisation**

L'Association pour le Développement du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf est la structure porteuse du SAGE. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des travaux pilotés par la CLE.

Pour l'année 2017, 2,86 ETP ont été consacrés à l'animation du pôle Eau de l'ADBVB, avec l'appui d'une apprentie en alternance pour l'étude ruissellement (volet « pollutions diffuses » du contrat territorial baie de Bourgneuf). Ils comprennent l'animation des travaux de la Commission Locale de l'Eau, la coordination des contrats, le suivi et l'évaluation du SAGE et des contrats, le suivi de la qualité de l'eau, l'assistance technique aux collectivités (notamment sur les zones humides) et le secrétariat.

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 30 janvier 2017

Cette réunion a rassemblé 24 membres de la CLE : 13/31 pour le 1^{er} collège, 7/15 pour le 2^{ème} collège et 4/12 pour le 3^{ème} collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation de la composition de la CLE renouvelée et élection du Président et du Vice-Président de la CLE**

La Commission Locale de l'Eau étant arrivée au bout de ses six années de durée de vie, un nouvel arrêté préfectoral a été pris fin novembre 2016. Une nouvelle élection du Président et du Vice-Président de la CLE a donc eu lieu : Monsieur Guérineau a été réélu Président de la CLE et Monsieur Caudal a été élu Vice-Président de la CLE.

- **Présentation du projet de Contrat territorial et avis de la CLE**

Les grands axes et les principales actions du projet de contrat territorial, portés par la structure du SAGE, ont été présentés. Les questions des membres de la CLE ont principalement porté sur la maîtrise d'ouvrage de l'action de lutte contre le ruissellement dans la partie bocagère du bassin versant, les modalités de concertation qui seront mises en place pour l'élaboration des règlements d'eau et le lien entre les Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) et les actions du volet « milieux aquatiques » du CTMA.

A l'issue des débats, la CLE a rendu un avis favorable sur le projet de Contrat Territorial de la baie de Bourgneuf 2017-2021.

- **Présentation de deux dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et avis de la CLE**

Les discussions ont été peu nombreuses concernant le dossier « Travaux de renforcement des digues du secteur des Moutiers en Retz / Villeneuve en Retz » car aucune disposition du SAGE n'est directement concernée. La CLE a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Concernant le dossier « Extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas (Saint-Herblain) et de Petite Californie (Bouguenais) », il a été rappelé que l'avis de la CLE avait déjà été sollicité en 2013 sur une extension de ce plan d'épandage. Elle avait rendu un avis défavorable sur le dossier au regard des difficultés des collectivités du territoire à trouver des parcelles agricoles pour épandre les boues de leurs stations

d'épuration et avait interpellé Nantes Métropole sur les autres filières envisagées pour le traitement de ces boues. Or en lisant le dossier, il semblerait qu'aucune des remarques de la CLE n'ait été prise en considération. Pour cette raison, la CLE a de nouveau rendu un avis défavorable sur ce dossier.

- **Bilan de l'année 2016 et perspectives 2017**

Les grandes lignes du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2016 et quelques indicateurs du tableau de bord du SAGE ont été présentés. Ensuite, les perspectives pour l'année 2017 ont été évoquées : poursuite des actions 2016 sur les thématiques bactériologie et pesticides, mise en place de nouvelles actions (gestion quantitative, ruissellement sur le bassin versant amont du Falleron, finalisation de l'étude gouvernance).

2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 20 février 2017

Cette réunion a rassemblé 17 membres de la CLE : 8/31 pour le 1^{er} collège, 4/15 pour le 2^{ème} collège et 5/12 pour le 3^{ème} collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Proposition de composition pour le Bureau de la CLE**

Suite au renouvellement de la composition de la CLE en novembre 2016, un nouveau Bureau doit être désigné, sur proposition du Président de la CLE. Après discussions, quelques ajustements sont proposés dans la composition du Bureau de la CLE, qui conserve le même nombre de membres (19).

- **Présentation de deux dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et avis de la CLE**

Les discussions ont été peu nombreuses sur les deux dossiers présentés (« Aménagement de la ZAC de la Corbinière sur la commune de Pornic » et « Travaux de réfection des berges du Dain ») car les dispositions du SAGE semblent avoir été correctement prises en compte. La CLE a donc rendu un avis favorable sur ces deux dossiers.

- **Présentation de la cartographie départementale des cours d'eau et méthode proposée en Vendée par la DDTM 85, et avis de la CLE**

A l'issue de la présentation de la cartographie et de la méthode envisagées par la DDTM de la Vendée, un bref rappel des mêmes éléments côté Loire-Atlantique a été effectué. De nombreuses discussions ont suivi en lien avec les différences importantes qui existent entre les deux départements : différence sur la situation de départ (aucun inventaire réalisé en Vendée / 80% du territoire de Loire-Atlantique déjà couvert) et sur le pilotage proposé (structure porteuse de SAGE en Vendée / DDTM en Loire-Atlantique). Les discussions ont également porté sur la façon de réaliser l'inventaire des cours d'eau en zones de marais et sur l'harmonisation inter-départementale des démarches conduites par les services de l'Etat de façon générale.

En conclusion, la CLE souhaite que le travail de cartographie des cours d'eau en Vendée soit piloté par la DDTM et qu'elle associe la structure porteuse du SAGE aux groupes de travail et aux expertises de terrain. Elle souhaite également qu'il y ait une réelle harmonisation des critères qui seront utilisés pour les secteurs de marais en Vendée et en Loire-Atlantique, et qu'une réflexion soit menée pour arriver à une unicité des référentiels « cours d'eau » pour l'application des différentes réglementations.

- **Avis de la CLE sur l'arrêté préfectoral relatif au programme d'actions à mettre en œuvre dans la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de Machecoul-Saint-Même**

Le contexte du dossier et les grandes lignes de l'arrêté, soumis à consultation de la CLE ont été rappelés. La CLE a rendu un avis favorable sur ce dossier car ce programme d'actions correspond à une disposition du SAGE et qu'il s'agit d'un programme multithématiques, construit en concertation, qui vise toutes les sources potentielles de contamination de la nappe.

2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de 19 membres : 9 pour le 1^{er} collège, 5 pour le 2^{ème} collège et 5 pour le 3^{ème} collège. La dernière modification de sa composition date du 20 février 2017.

2.2.1 Bureau de la CLE du 25 septembre 2017

Cette réunion a rassemblé 11 membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1^{er} collège, 3/5 pour le 2^{ème} collège et 4/5 pour le 3^{ème} collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Avis sur le projet de Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)**

Le contexte d'élaboration de la SOCLE a été rappelé en réunion puis chaque partie a été brièvement présentée. Deux des propositions de la SOCLE ont été encouragées par le Bureau de la CLE (n°17 « Favoriser un exercice intégré de la compétence eau potable » et n°30 « Encourager le maintien de l'appui des conseils départementaux »).

En revanche, la proposition n°32 qui recommande d'organiser la compétence assainissement non collectif à l'échelle de territoires d'échelle égale ou supérieure aux SAGE, sur les zones conchylicoles exposées aux pollutions bactériologiques, ne leur a pas paru adaptée au contexte de la baie de Bourgneuf.

Enfin, les membres du Bureau de la CLE ont souhaité rappeler les problèmes importants posés par les espèces invasives en matière de qualité d'eau et des milieux aquatiques, et ils ont fait remarquer que ce sujet était absent de la SOCLE.

- **Avis sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique**

Les grandes lignes du projet de plan d'adaptation au changement climatique ont été présentées en réunion. Les membres du Bureau de la CLE ont formulé des remarques qui ont été reprises dans le questionnaire à remplir en ligne.

2.2.2 Bureau de la CLE du 21 novembre 2017

Cette réunion a rassemblé 6 membres du Bureau de la CLE et 2 représentants de membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1^{er} collège, 3/5 pour le 2^{ème} collège et 1/5 pour le 3^{ème} collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Avis sur l'instauration des périmètres de protection des captages de Machecoul et servitudes associées**

Les grandes lignes du projet ont été rappelées en séance, en précisant notamment les mesures de protection prévues dans les différents périmètres de protection ainsi que le volume d'exploitation envisagé. Le Bureau de la CLE a rendu un avis favorable sur ce dossier à l'unanimité des membres présents, et a demandé que la situation administrative des prélèvements agricoles dans l'aire d'alimentation des captages soit clarifiée et que des mesures de gestion quantitative soient mises en place (par exemple, en définissant un indicateur piézométrique pour prioriser les usages).

- **Avis sur le dossier du parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et Noirmoutier**

Les grandes lignes du projet ont été rappelées en séance, en ciblant sur la partie de la liaison souterraine traversant le marais car c'est celle qui concerne le plus le bassin versant. Le Bureau de la CLE a rendu un avis favorable sur ce dossier à l'unanimité des membres présents, avec les recommandations d'associer la structure porteuse du SAGE à la définition des mesures compensatoires relatives à la destruction de zones humides (liaison souterraine) et de mettre en place un suivi de l'impact des anodes sacrificielles sur la qualité de l'eau et des coquillages (conformément à l'engagement pris dans le dossier).

- **Présentation de l'état d'avancement de l'étude des transferts de pollution par ruissellement sur le bassin versant du Falleron amont**

Cette étude est coordonnée par l'ADBVB et est réalisée en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Vendée et le SAH du Sud-Loire. Les premiers résultats du diagnostic sur la partie amont du sous-bassin versant ont été présentés en séance, et notamment l'estimation des sources de production de phosphore. Il a été rappelé qu'il est nécessaire de travailler à la fois sur les aspects « qualité d'eau » et « morphologie du cours d'eau ».

- **Présentation de l'avancement de l'avenant au CRBV 2015-2017**

Le CRBV en cours arrive à échéance et, certaines actions ayant été abandonnées, il est possible d'en inscrire de nouvelles (en restant dans l'enveloppe de subvention régionale initialement prévue). Les premières informations concernant les opérations qui pourraient bénéficier de cet avenant ont été présentées puis il a été précisé que l'avis de la CLE serait sollicité sur le projet définitif en début d'année 2018.

- **Points divers**

Des informations sur la bancarisation des données de qualité d'eau du bassin versant de la baie de Bourgneuf et sur l'avancement du contrat de filière maraîchage 2016-2020 ont été données en séance.

Enfin, il a été question des nouveaux arrêtés départementaux pris suite à la révision de l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 fixant les dispositions relatives à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les membres du Bureau de la CLE ont regretté les régressions observées dans ces arrêtés en matière de protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et ils ont souhaité adresser un courrier aux deux Préfets pour les alerter sur ce sujet.

2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE :

« Le Bureau de la CLE examine la compatibilité avec le SAGE des dossiers pour lesquels la CLE est consultée au titre de la loi sur l'eau et formule les avis (dans un délai de 45 jours à compter de la transmission du dossier). A titre exceptionnel, lorsqu'il n'est pas possible de réunir un Bureau dans le délai de 45 jours et que le dossier pour lequel la CLE est consultée suscite peu de remarques, le Président peut rendre un avis au nom de la CLE. »

➤ Avis sur les projets de contrats (contrats de l'Agence de l'Eau ou autres) :

Lors de sa réunion du 30 janvier 2017, la CLE s'est prononcée favorablement sur le projet de Contrat Territorial de la baie de Bourgneuf 2017-2021, porté par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf (structure porteuse du SAGE).

Ce contrat est financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il s'agit d'un contrat multithématiques qui comprend des actions en faveur des milieux aquatiques et des actions de lutte contre les pollutions diffuses. Le coût prévisionnel des 105 actions de ce contrat est de 7,2 millions d'euros, avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 3,9 millions d'euros (54%) et une subvention du Conseil Départemental de la Vendée d'1 million d'euros (14%).

➤ Autres avis sollicités :

La CLE a également été sollicitée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne sur deux projets : la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) et le plan d'adaptation au changement climatique (voir remarques précisées au paragraphe 2.2.1 Bureau de la CLE du 25 septembre 2017).

➤ Avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau :

En 2017, la CLE a rendu un avis sur 10 dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (dont 2 reçus en 2016) :

- **Extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas (Saint Herblain) et Petite Californie (Bouguenais)**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.3.0 (*épandage de boues de stations d'épuration*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : **défavorable**

La CLE a rendu un avis défavorable sur ce dossier car il a été rappelé qu'un dossier similaire avait été soumis à son avis en janvier 2013, et qu'aucune réponse aux questions qu'elle avait posées n'a été obtenue. La CLE se pose donc toujours les mêmes interrogations de fond sur la valorisation des boues urbaines à terme, et en particulier de celles des grandes agglomérations comme Nantes Métropole.

- **Travaux de renforcement des digues du secteur des Moutiers en Retz/Villeneuve en Retz**

* Rubriques de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.1.0 (*obstacle à l'écoulement des crues*), 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau*), 3.1.4.0 (*consolidation ou protection des berges*), 3.2.6.0 (*Digues*), 4.1.2.0 (*Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : **favorable**

- **Travaux de réfection des berges du Dain**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau*), 3.1.4.0 (*consolidation ou protection des berges*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : **favorable**, assorti d'une demande annexe à ce dossier (maintenir une tolérance concernant l'épandage des boues de curage des étiers sur les bandes enherbées dans le cadre des BCAE).

- **Aménagement de la ZAC de la Corbinière sur la commune de Pornic**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.5.0 (*Rejet d'eau pluviale*), 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : **favorable**

- **Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'île de Noirmoutier**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.1.0 (*obstacle à l'écoulement des crues ou à la continuité écologique*), 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau*), 3.1.4.0 (*consolidation ou protection des berges*), 3.1.5.0 (*destruction de frayères*), 3.2.1.0 (*entretien de cours d'eau ou de canaux*)

* Emetteur de l'avis : Président de la CLE

* Avis : **favorable**

- **Projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier et son raccordement électrique au continent**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau*), 3.1.5.0 (*destruction de frayères*), 3.3.1.0 (*destruction de zones humides ou de marais*), 4.1.2.0 (*ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin*)

* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE

* Avis : **favorable**, avec les recommandations d'associer la structure porteuse du SAGE à la définition des mesures compensatoires relatives à la destruction de zones humides (liaison souterraine) et de mettre en place un suivi de l'impact des anodes sacrificielles sur la qualité de l'eau et des coquillages (conformément à l'engagement pris dans le dossier).

- **Instauration des périmètres de protection des captages de Machecoul et servitudes associées**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 1.1.2.0 (*Prélèvement en eau souterraine*)

* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE

* Avis : **favorable**, assorti d'une demande de clarification de la situation administrative des prélèvements agricoles dans l'aire d'alimentation des captages et de mise en place de mesures de gestion quantitative (par exemple, en définissant un indicateur piézométrique pour prioriser les usages).

- **Contrat Territorial Milieux Aquatiques des étiers de Sallertaine, de la Grande Taillée et leurs bassins versants**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.1.0 (*obstacle à l'écoulement des crues ou à la continuité écologique*), 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau*), 3.1.4.0 (*consolidation ou protection des berges*), 3.1.5.0 (*destruction de frayères*)

* Emetteur de l'avis : Président de la CLE

* Avis : **favorable**

- **Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de Haute-Perche**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.1.1.0 (*obstacle à l'écoulement des crues ou à la continuité écologique*), 3.1.2.0 (*modification du profil en long ou en travers d'un cours d'eau*), 3.2.1.0 (*entretien de cours d'eau ou de canaux*)

* Emetteur de l'avis : Président de la CLE, après consultation écrite du Bureau de la CLE

* Avis : **favorable**

- **Aménagement de la ZAC de la Boucardière sur la commune de Machecoul-Saint-Même**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.5.0 (*Rejet d'eau pluviale*), 3.2.3.0 (*création de plan d'eau*)

* Emetteur de l'avis : la CLE

* Avis : *rendu lors de la séance plénière du 24/01/2018 (dossier reçu fin 2017).*

➤ Dossiers transmis à la CLE pour information :

Différents types de documents sont transmis à la CLE pour information : des dossiers complets, des récépissés de déclaration seuls, des arrêtés complétant des autorisations, ...

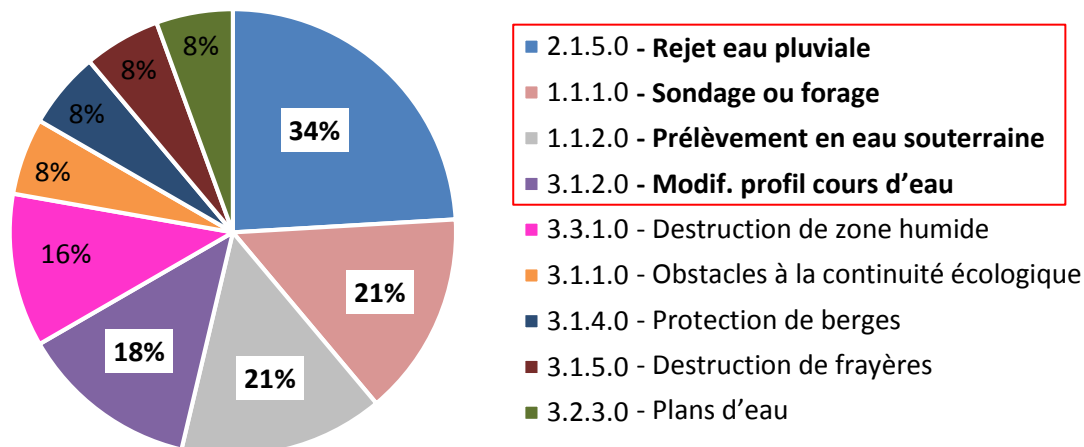
5 documents ont été reçus sur la partie Loire-Atlantique (4 récépissés de déclaration, 1 arrêté complétant une autorisation) et 25 sur la partie Vendée (25 dossiers de déclaration et/ou récépissé).

➤ Bilan concernant les dossiers loi sur l'eau reçus :

En 2017, ce sont 38 dossiers loi sur l'eau, récépissés de déclaration ou arrêtés complétant des autorisations qui ont été transmis à la CLE (29 en Vendée et 9 en Loire-Atlantique).

Les principales rubriques rencontrées dans ces dossiers sont un peu différentes de ce qu'on retrouve habituellement. La rubrique « rejet d'eau pluviale » (2.1.5.0) même si elle reste en tête est moins souvent rencontrée, tandis que d'autres rubriques sont plus fortement représentées que d'habitude : celles concernant les forages et prélèvements en eau souterraine (1.1.1.0 et 1.1.2.0) et celle concernant les modifications du profil d'un cours d'eau (3.1.2.0), en lien avec les projets de CTMA déposés cette année.

Dossiers loi sur l'eau reçus en 2017
Principales rubriques concernées (% de dossiers)



3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies

3.1 Poursuite du partenariat avec les maraîchers

Un **contrat de filière « maraîchage »** issu du travail entre la Fédération des Maraîchers Nantais et l'Agence de l'Eau a été signé le 1^{er} avril 2016.

Depuis cette date, la structure porteuse du SAGE a été en contact occasionnel avec les techniciens du Comité Départemental de Développement Maraîcher (CDDM). Un comité de pilotage a été organisé le 17 mai 2017 afin de faire un point sur l'avancement des différentes actions prévues dans le contrat.



Un autre travail est également en cours avec les maraîchers : **la mise en œuvre du programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau de la nappe de Machecoul.**

Cette démarche est pilotée par la commune de Machecoul-Saint-Même, avec l'appui technique de la structure porteuse du SAGE. Le programme d'actions a été validé en comité de pilotage le 20 décembre 2016. Il comprend trois volets (maraîchage, polyculture-élevage et non agricole), chacun étant piloté par un chef de file.

2017 a été la première année de mise en œuvre de ce programme d'actions. Le bilan des premières actions mises en œuvre a été présenté en comité de pilotage le 12 décembre 2017.



3.2 Comité technique des suivis de la qualité de l'eau

Le comité technique des suivis de la qualité de l'eau ne s'est pas réuni en 2017 en raison de la diffusion tardive des résultats des analyses d'eau mis en ligne en toute fin d'année 2017. Toutefois, les efforts de l'ADBVBB se sont portés cette année sur la bancarisation des données via le logiciel Aquatic mis à disposition par le Conseil Départemental de Vendée dans lequel l'ensemble des données depuis 1995 vont y être installées et sur l'outil de l'Agence de l'Eau OSUR dans lequel les données de l'ADBVBB sont stockées et disponibles pour le grand public.

3.3 Commission Eaux Salées Souterraines (26 octobre 2017)

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée du Marais Breton**

Suivi piézométrique : les niveaux enregistrés sont bas cette année, sur tous les piézomètres suivis, et atteignent par endroit un niveau comparable à celui de 2005 (année sèche), voire un niveau le plus bas jamais observé depuis la fin des années 90. Cela semble plutôt être dû à une année climatique particulièrement sèche plutôt qu'à la hausse des prélèvements en eau salée souterraine dans le polder du Dain.

Suivi qualitatif : aucune évolution de la qualité de l'eau n'est constatée, mais sachant que seuls trois prélèvements par an sont réalisés. Suite à une remarque formulée l'année

précédente, 2 nouveaux paramètres ont été ajoutés au suivi du mois de juin : le Cobalt et le Molybdène, qui sont des oligoéléments importants pour la culture de certaines microalgues. Cependant la précision de ces analyses s'est révélée insuffisante par rapport à la gamme de valeurs qui intéresse la culture des microalgues.

Estimation des prélèvements : les volumes prélevés en 2016-2017 sont estimés à environ 2,4 millions m³ (soit environ +500 000 m³ par rapport à 2015-2016) : $\approx$ 722 000 m³ sur la partie Nord, $\approx$ 295 000 m³ au centre et $\approx$ 1 400 000 m³ au sud.

L'augmentation continue des prélèvements inquiètent certains professionnels, qui sollicitent le Conseil Départemental pour qu'une nouvelle simulation de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau soit réalisée.

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée de Noirmoutier**

Suivi piézométrique : la cote d'alerte n'a pas été dépassée durant la campagne 2016-2017, même si on s'en est approché fin janvier 2017 (durant la campagne précédente, on avait observé 27 jours de dépassement). Cela est cohérent avec la diminution des prélèvements observée.

Suivi qualitatif : la composition de l'eau reste stable. La température est en légère hausse. On note toujours une disparité importante des analyses entre les différents forages. Des traces d'AMPA ont été mesurées dans l'eau de l'un des forages au mois de juin.

3.4 Organisation de formations locales, en partenariat avec le CNFPT, à destination des agents des services techniques des collectivités locales

Afin d'accompagner les collectivités locales dans la réduction de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics, la structure porteuse du SAGE a initié en 2016 un partenariat avec le CNFPT afin d'organiser des formations sur le territoire. Sur la base d'un sondage auprès des collectivités du territoire, les formations proposées par le CNFPT rencontrant le plus d'intérêt auprès des services techniques sont identifiées puis mises en place localement.

En 2016, trois formations ayant bénéficié à 43 agents ont eu lieu dans le bassin versant : « Pratiques alternatives aux phytosanitaires » en février, à Beauvoir sur Mer, « Les techniques d'enherbement et l'entretien des espaces enherbés » en septembre, au Perrier et « Vers le zéro pesticides dans les cimetières » en novembre, à Machecoul-Saint-Même.

En 2017, deux formations ont eu lieu :

- Entretien écoresponsable des espaces sportifs extérieurs – 11 et 12 octobre 2017, à Challans. 15 agents de 11 collectivités ont participé à cette formation.
- Vers le zéro pesticides dans les cimetières – 16 et 17 octobre 2017 – à Machecoul-Saint-Même. 11 agents de 6 collectivités ont participé à cette formation.

3.5 Réalisation d'une étude au sujet de la gouvernance dans le domaine de l'eau sur le périmètre du SAGE

Suite à une proposition du Comité de pilotage du Contrat territorial de la baie de Bourgneuf, et dans le cadre d'une disposition du SAGE, le Conseil d'Administration de l'ADBVB a décidé d'engager fin 2016 une réflexion au sujet de la gouvernance dans le domaine de l'eau, dans un contexte où une nouvelle compétence obligatoire va faire son apparition pour les intercommunalités à fiscalité propre : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

En 2017, cette réflexion a permis de :

- présenter une analyse technique et juridique de la compétence GEMAPI et des autres compétences citées dans le premier paragraphe de l'article L211-7 du code de l'environnement ;
- faire un état des lieux de l'organisation des maîtrises d'ouvrage dans le domaine de l'eau dans le bassin versant de la baie de Bourgneuf ;
- réfléchir à des scénarios pour une gouvernance optimale dans le domaine de l'eau.

Toutefois, dans un contexte où de nombreuses évolutions sont en cours dans les EPCI-fp du territoire (nouvelles compétences dans le domaine de l'eau, fusion récente pour certains d'entre eux) et où chacun est à un stade d'avancement différent dans les réflexions (une autre étude est encore en cours pour la partie sud-Loire), il est apparu nécessaire de clarifier dans un premier temps le scénario d'évolution à court terme.

Ainsi la stratégie d'organisation qui se dégage pour 2018, est la suivante :

- ✓ **La poursuite de la rationalisation des syndicats hydrauliques et de gestion des milieux aquatiques** : cette rationalisation a été amorcée en fin d'année 2016 avec la dissolution de 3 syndicats (le Syndicat Intercommunal du Taizan, le Syndicat Mixte d'Aménagement des marais de l'île de Noirmoutier et le syndicat mixte de défense contre la mer du littoral continental de la baie de Bourgneuf), conséquence de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015. Cette rationalisation se poursuit avec la dissolution du Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton (SMGEMB - acté pour fin 2017) et une réflexion sur l'exercice de ses missions par les EPCI-fp et/ou structures syndicales.
- ✓ **Sur le continent, une organisation différenciée milieux aquatiques / inondations-submersions marines sur le continent** :
 - Les EPCI-fp exercent en régie la compétence « submersion marine et inondation ».
 - Les EPCI-fp étudient le renforcement des structures syndicales continentales opérationnelles en place avec le transfert ou la délégation d'une partie de la GEMAPI (si non exercée en régie) et éventuellement d'autres missions hors GEMAPI (à préciser) :
 - au Nord du territoire : le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) ;
 - au Sud : le Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer (SMMJB).
- ✓ **Une organisation intégrée sur l'île de Noirmoutier** : la totalité de la compétence GEMAPI sera exercée en régie par la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.
- ✓ **Une réflexion sur l'évolution de l'ADBVB** : l'ADBVB engage la réflexion d'une évolution en structure publique avec maintien des missions actuelles (SAGE et Natura 2000) et le cas échéant attribution de nouvelles missions (à définir). Cette étude sera engagée début 2018.

3.6 Accompagnement technique de communes sur les dossiers relatifs aux zones humides

La commune de Saint-Urbain a sollicité l'ADBVB en avril 2017, en amont de la réalisation d'un projet de pôle d'équipements, afin de l'associer à l'orientation des mesures compensatoires éventuelles. Un repérage terrain sur la zone a été effectué au mois de mai 2017 et quelques orientations ont été données.

3.7 Participation à d'autres actions, réunions ...

L'animatrice du SAGE a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

Organisation de réunions, commissions ou rencontres (en plus des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE) :

- réunions relatives au suivi du programme d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau de la nappe de Machecoul (réunions de travail et comités de pilotage) : 5/01, 4/04, 7/09, 17/10, 14/11, 12/12
- organisation de formations locales pour les agents des services techniques des collectivités locales dans le domaine de la réduction des pesticides, en partenariat avec le CNFPT : voir paragraphe 3.4.
- commission eau salée souterraine : 26/10
- COPIL de l'étude « gouvernance » sur le périmètre du SAGE : 01/02, 23/06, 27/10
- groupe de travail restreint pour élaborer une proposition de seuils de gestion pour le Falleron : 05/09
- réunions et rendez-vous pour le suivi de la mise en œuvre des actions suite à l'étude des sources potentielles de contamination bactériologique des eaux de la baie de Bourgneuf : 11/12, 27/12

Suivi des travaux relatifs à la mise en œuvre du SDAGE ou à la DCE :

- réunion relative à l'élaboration du PAOT dans le département de la Vendée : 2/02

Suivi des actions menées par les acteurs locaux :

- réalisation de la cartographie des cours d'eau en Vendée par la DDTM : 13/01
- réalisation de la cartographie des cours d'eau en Loire-Atlantique par la DDTM : 7/02, 11/04, 15/06
- réunions de suivi de l'étude de l'évolution des rejets des stations d'épuration de l'île de Noirmoutier : 16/02
- révision du PAR Nitrates : 21/03, 15/11
- réunion sur les réseaux de suivi du conseil départemental de Loire-Atlantique : 6/06
- réunion de travail sur la SLGRI du littoral continental de la baie de Bourgneuf : 1/08
- commission « actions Ecophyto JEVI » régional : 28/09
- révision de l'arrêté cadre sécheresse de Loire-Atlantique : 10/10, 30/11
- réunions relatives aux projets CAPEMOULES 1&2 et TESCOR (menés par le Comité Régional de la Conchyliculture) : 27/11
- comité de pilotage du contrat de filière maraîchage : 17/05

Participations à des colloques, journées techniques ou formations :

- carrefour des gestions locales de l'eau (Rennes) : 25 et 26/01
- formation OIEAU – CNFME « Hydrologie générale et quantitative », du 24 au 28 avril 2017
- formation complémentaire au logiciel MapInfo : 19/05
- réunion régionale des animateurs de SAGE : 20/12

En plus des réunions réalisées dans le cadre du SAGE et avec les porteurs de projet d'actions inscrites dans les contrats, l'animateur « contrats » a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- réunion résultats « indicateur trophique » : 11/01
- réunion des suivis de la qualité de l'eau : 13/01
- réunion EMA-PIL avec le SYLOA : 25/01
- réunion restauration du Falleron à Saint Etienne de Mer Morte : 26/01, 27/02
- réunion CLE : 30/01, 20/02 ; 21/11
- réunion Gouvernance : 01/02, 18/03
- réunion COPIL cartographie des cours d'eau (44) : 07/02 ; 11/04 ; 26/04 ; 04/05 ; 18/05 ; 07/06 ; 15/06
- réunion CTMA Île de Noirmoutier : 10/02 ; 23/11
- réunion DDTM 85 CTMA SMMJB : 23/02 ; 07/03
- réunion étude continuité SMMJB : 28/02
- réunion CTMA Pornic : 05/04 ; 09/05. 07/12
- réunions étude transferts pollution par ruissellement : 25/04 ; 24/10
- réunion comité sécheresse 44 : 28/04 ; 30/05
- réunion CDDM 44 : 15/05
- réunion COPIL cartographie des cours d'eau (85) : 12/06
- réunion signature Contrat Territorial : 26/06
- réunion CTMA S.A.H : 03/07, 19/10, 24/11 ; 14/12
- réunion CRBV : 05/10
- réunion animateurs territoriaux : 11/10 ; 12/10 et 01/12
- réunion indicateurs de suivi : 14/11
- réunion indicateur trophique : 24 :11
- réunion plantes envahissantes : 13/12

4. Mise en œuvre du SAGE

4.1 Tableau de synthèse de l'avancement des dispositions du SAGE

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine			
ESS1. Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation			
Dispo.1	Suivre les ressources en eau salée souterraine	/	En 2017, le Conseil Général de la Vendée a poursuivi le suivi, en intégrant quelques adaptations à la demande de la commission eau salée souterraine en octobre 2016.
Dispo.2, Articles 1 et 2	Modalités particulières applicables aux prélèvements en eau salée souterraine sur le polder du Dain et sur l'île de Noirmoutier	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
Dispo.3	Suivre les prélèvements dans les ressources en eau salée souterraine	/	En 2017, le Conseil Général de la Vendée a poursuivi le suivi
ESS2. Préserver les ressources en eau salée souterraine			
Dispo.4	Sensibiliser aux risques de contamination des nappes d'eau salée souterraine par les eaux superficielles	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.5	Prendre en compte le volume prélevable dans la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
GESTION QUANTITATIVE - eau douce superficielle et souterraine			
ED1. Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages			
Dispo.6, Article 3	Ne pas augmenter les volumes prélevés pour les usages autres que l'alimentation en eau potable dans l'aire d'alimentation des captages de Machecoul	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
Dispo.7, Article 4	Préserver la nappe d'eau potable de la Vérie	Avril 2016 Avril 2018	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i> Délai fixés pour la définition de cotes d'alerte sur 2 piézomètres : ces cotes ne seront finalement pas définies car elles ont été jugées inadaptées à un protocole de gestion hivernale de l'eau
Dispo.8	Favoriser la mise en place de techniques d'irrigation économes en eau pour les exploitations agricoles et les collectivités	/	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
ED2. Développer les économies d'eau potable			
Dispo.9	Encourager l'utilisation de ressources autres que l'eau potable pour les différents usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.10	Maîtriser les consommations d'eau potable par les collectivités	/	Audit des consommations réalisé par une dizaine de communes
Dispo.11	Encourager les économies d'eau potable dans les établissements privés	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.12	Sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage	/	Non réalisé pour le moment. Actions réalisées par Vendée Eau à l'échelle du département de la Vendée
Dispo.13	Suivre les volumes d'eau potable consommés sur le territoire	/	Fait tous les ans via le tableau de bord du SAGE
ED3. Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu			
Dispo.14	Définir des seuils d'alerte et de coupure pour les prélèvements en eau superficielle et souterraine	2016	Non réalisé pour le moment, mais une réflexion concernant le Falleron amont a été amorcée fin 2016
Dispo.15	Limiter l'impact des plans d'eau existants	/	Pas d'actions connues
INONDATIONS ET SUBMERSIONS MARINES			
IS1. Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation et par submersion marine			
Dispo.16	Mutualiser les documents existants et améliorer l'information du public et des acteurs locaux	A partir de 2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.17	Développer et entretenir les repères de crues	A partir de 2015	Prévu et/ou réalisé dans le cadre des PAPI
IS2. Prévenir le risque inondation			
Dispo.18	Préserver et aménager les zones d'expansion des crues (PLU, ...)	2017	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017
IS3. Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant			
Dispo.19	Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.20	Caractériser, inventorier, et préserver les fonctions hydrauliques du bocage	2016 : cahier des charges	Quelques initiatives communales prévues dans le cadre des PLU et une étude inscrite sur le BV Falleron amont dans le Contrat territorial 2017-2021

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QUALITE DES EAUX - Nutriments et bilan en oxygène			
QE-NO1. Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul			
Dispo.21	Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche "captage prioritaire Grenelle" pour la nappe de Machecoul	2017	- Périmètre de protection des captages : procédure en cours - Démarche « captage Grenelle » : le programme d'actions a été validé fin 2016 et inscrit dans le Contrat territorial 2017-2021, une organisation opérationnelle pour la mise en œuvre a été mise en place en 2016 : c'est la commune de Machecoul-Saint-Même qui pilote ce programme d'actions. Un bilan de la 1 ^{ère} année du programme d'actions a été fait en COPIL en décembre.
QE-NO2. Limiter l'impact des assainissements collectifs			
Dispo.22	Engager une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif	/	Avancement : voir tableau de bord
Dispo.23	Suivre les débits journaliers en entrée des STEP>1000 EH	/	Disposition prise en compte pour les STEP concernées
Dispo.24	Conforter les performances épuratoires des stations d'épuration	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.25	Optimiser la gestion des boues des stations d'épuration	/	<i>Principes à appliquer</i>
QE-NO3. Limiter l'impact des assainissements non collectifs			
Dispo.26	Identifier des secteurs prioritaires de réhabilitation	2016	Travail initié fin 2014 par la commission dédiée (une réunion organisée)
Dispo.27	Réhabiliter les dispositifs situés en secteur prioritaire de réhabilitation	A partir de 2017	Des actions de réhabilitation sont en cours : programme collectif à l'échelle de 2 SPANC (Challans-Gois communauté et Océan Marais de Monts), programme collectif à l'échelle du SPANC de l'île de Noirmoutier
QE-NO4. Réduire les apports agricoles			
Dispo.28	Elaborer des guides de bonnes pratiques	2016	Non réalisé pour le moment
Dispo.29	Améliorer les pratiques agricoles par du conseil et de l'accompagnement à destination des professionnels agricoles	/	Pas d'actions connues
QE-NO6. Réduire les flux de nitrates vers le littoral			
Dispo.30	Ajuster les objectifs de réduction des flux de nitrates en fonction de l'évolution des connaissances	2015	Non réalisé pour le moment, toujours en attente des résultats de l'étude de la DREAL des Pays de la Loire
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires			
QE-P1. Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires et l'état des masses d'eaux à l'échelle du bassin versant			
Dispo.31	Améliorer la connaissance des usages	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.32	Observer l'évolution des pratiques du maraîchage	/	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QE-P2. Limiter les usages non agricoles			
Dispo.33	Améliorer les pratiques de désherbage des espaces publics	2017	En cours : nombreux plans de désherbage réalisés + autres démarches non formalisées
Dispo.34	Elaborer une charte « phytosanitaires » avec les jardinerie/paysagistes	2017	Non réalisé pour le moment
Dispo.35	Engager des actions de sensibilisation et de communication tout public	/	- Mise en place de l'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles » dans 10 communes en 2017 - Tenue de stands dans différentes manifestations : Plantes et Nature (communauté de communes Océan Marais de Monts), Plantes en fête (commune de la Plaine sur Mer)
QUALITE DES EAUX - Bactériologie/micropolluants			
QE-BM1. Améliorer la connaissance			
Dispo.36	Réaliser des profils de vulnérabilité des sites conchylicoles	2016	L'étude lancée par la structure porteuse du SAGE en 2015, visant à identifier et hiérarchiser les sources de pollution bactériologique à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf, a été achevée en juillet 2016.
Dispo.37	Collecter et diffuser la connaissance sur les substances médicamenteuses et les perturbateurs endocriniens	/	Non réalisé pour le moment
QE-BM3. Gestion des pollutions portuaires et équipements du littoral			
Dispo.38	Inciter à l'utilisation des équipements destinés à la plaisance	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.39	Inciter à l'utilisation des équipements de récupération des eaux usées destinés aux véhicules routiers	/	Non réalisé pour le moment
Dispo.40	Veiller à la mise en place des plans de gestion des dragages des ports	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES EAUX - Suivi			
Dispo.41	Suivre la qualité des eaux superficielles et souterraines sur le bassin versant	/	Réalisé
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau			
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau			
Dispo.42	Mettre à jour la connaissance sur l'hydromorphologie des cours d'eau et notamment sur les obstacles à la continuité écologique	2017	Réalisé sur la partie sud du Marais breton, l'île de Noirmoutier, le secteur du SAH du Sud-Loire et le bassin versant de Haute-Perche, dans le contexte des études préalables aux futurs Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA).

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau			
Dispo.43	Fixer un objectif de réduction du taux d'étagement et mettre en œuvre un programme d'actions associé	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.44	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	2016	- Grille d'analyse multicritères non réalisée pour le moment - Travaux réalisés ou à venir : ouverture de 2 ouvrages en amont du bassin versant (à Saint Etienne de Mer Morte et Challans), arasement partiel du seuil de l'ancienne minoterie à Paulx, actions en préparation sur le cours du Taizan et la partie cours d'eau du bassin des étiers de Sallertaine et de la Taillée (futur CTMA)
Dispo.45	Restaurer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	/	Des actions sont réalisées via les programmes d'actions (CRBV, CTMA...)
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides			
QM-ZH.1 – Préserver et gérer les zones humides (hors marais)			
Dispo.46	Préserver les zones humides dans les documents d'urbanisme	2017	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017
Dispo.47	Préserver et restaurer les zones humides agricoles	/	Une MAE « zones humides » a été proposée en 2013 sur certains secteurs du bassin versant (~100 ha contractualisés) mais n'a pas pu être reconduite faute de moyens. <i>Voir si intérêt / possibilité de reconduire cette mesure dans le projet de PAEC sur le Falleron amont (uniquement si de nouveaux territoires sont ouverts à ces MAE)</i>
Dispo.48	Gérer, restaurer et valoriser les zones humides dans le cadre des contrats opérationnels	/	Plusieurs contrats opérationnels sur les milieux aquatiques (CTMA) sont actuellement en cours, en élaboration ou en phase de renouvellement : marais breton (partie nord), marais breton (partie sud), île de Noirmoutier, bassin versant du canal de Haute-Perche
QM-ZH.2 - Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides			
Dispo.49	Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides et principes de compensation	/	<i>Principes à appliquer : pas de délai, ni de porteur</i>
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides			
Dispo.50	Sensibiliser les collectivités	/	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant			
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant			
Dispo.51	Identifier et caractériser les têtes de bassin versant	2015 : cahier des charges 2016-2017 : expérimentation	Non réalisé pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant			
Dispo.52	Gérer les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
Dispo.53	Préserver les cours d'eau de tête de bassin versant dans les documents d'urbanisme	/	Non réalisé pour le moment
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant			
Dispo.54	Informier et sensibiliser sur les têtes de bassin versant	A partir de 2018	Non réalisé pour le moment
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétro littoraux			
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux			
Dispo.55	Constituer un groupe de travail « marais rétro-littoraux »	2016	Non réalisé pour le moment
QM-M.2 – Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux			
Dispo.56	Réaliser une délimitation des marais rétro-littoraux et identifier les entités hydrauliques cohérentes	2015	La délimitation des marais rétro-littoraux a été réalisée lors des inventaires de zones humides. Les entités hydrauliques cohérentes ne sont pas encore validées par la CLE.
Dispo.57	Identifier les chefs de file pour la gestion des marais	2015	Non réalisé pour le moment
Dispo.58	Réaliser des plans de gestion durable	2017 : élaboration A partir de 2018 : mise en œuvre	Non réalisé pour le moment
QM-M.3- Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau			
Dispo.59	Entretenir le réseau hydraulique	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.60	Mettre en place des règlements d'eau	A partir de 2018	Des mises à jour de règlements d'eau sont prévues sur différents secteurs (île de Noirmoutier, écluse du Collet).
Dispo.61	Régulariser les plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans les marais au regard de la loi sur l'eau	2016	Pas d'actions connues à l'heure actuelle. Des actions ont été réalisées par la DDTM de la Vendée il y a quelques années.
Dispo.62, Article 5	Encadrer les modalités de remplissage et de remise à niveau des plans d'eau, mares et baisses en eau destinés à la chasse dans le marais réalimenté par l'eau de la Loire	/	<i>Principes à appliquer</i>

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
Dispo.63	Mieux connaître les prélèvements destinés à la chasse pour mieux les gérer	2016 : identification des volumes 2017 : protocole	<u>Côté Vendée</u> : une démarche collective est animée par la Fédération départementale des chasseurs, qui assure un suivi des besoins en eau et des remplissages effectifs (sur la base de données déclaratives) <u>Côté Loire-Atlantique</u> : pour le moment, aucune démarche n'est portée par la Fédération départementale
QM-M.4- Restaurer la continuité écologique des canaux du marais			
Dispo.64	Restaurer la continuité écologique des canaux	/	Réflexions initiées en vue de la révision de règlement d'eau ou de manœuvres d'ouvrages
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives			
Dispo.65	Suivre la colonisation des milieux aquatiques par les espèces invasives	/	Seule l'information sur la colonisation des canaux/cours d'eau par la jussie fait l'objet d'une actualisation régulière, sur la base des informations collectées auprès des structures compétentes
Dispo.66	Programmer, coordonner et renforcer la lutte contre le développement des espèces invasives	/	Pas d'actions de « renforcement » connues. Expérimentation de nouveaux moyens mécaniques pour la lutte contre la jussie.
Dispo.67	Mener des actions expérimentales de lutte contre les espèces invasives	/	Quelques matériels spécifiques pour l'arrachage mécanique de la jussie ont été réalisés et testés. Pas d'informations sur l'utilisation future qui pourrait en être faite
Dispo.68	Communiquer et sensibiliser	/	Pas d'actions supplémentaires réalisées pour le moment
Dispo.69	Limiter l'introduction de nouvelles espèces invasives	/	<i>Principes à appliquer</i> En 2015 : engagement de la structure porteuse du SAGE dans le code de bonne conduite sur les plantes invasives et promotion de ce code auprès des collectivités du bassin versant (bilan au moment de la rédaction de ce rapport d'activités : 34 signataires)
QM-M.6 – Préserver et gérer les parcelles de marais			
Dispo.70	Préserver les zones de marais dans les documents d'urbanisme	2017	Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec cette disposition d'ici 2017
Dispo.71	Préserver les zones de marais par une mise en valeur agricole, aquacole et salicole adaptée	/	Pas de soutien financier supplémentaire pour le moment

Disposition	Titre	Délai	Commentaires ou actions mises en œuvre
COHERENCE ET ORGANISATION			
CO.1 - Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.72	Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE	/	Rôle rempli par l'ADBVBB
Dispo.73	Organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2017	Etude menée par l'ADBVBB en 2016-2017
Dispo.74	Rôle et missions des maîtres d'ouvrage locaux	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.75	Coordination des aides	/	<i>Principes à appliquer</i>
Dispo.76	Coordination des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	/	<i>Principes à appliquer</i>
CO.2 - Suivre la mise en œuvre du SAGE			
Dispo.77	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE	/	Le tableau de bord est renseigné annuellement depuis 2014
Dispo.78	Veiller à la mise en œuvre du SAGE	/	<i>Principes à appliquer</i>
CO.3 - Animer, communiquer et sensibiliser			
Dispo.79	Poursuivre la concertation	/	En 2017, la commission « eau salée souterraine » s'est réunie. D'autres groupes de travail ponctuels se sont réunis (réflexion pour la définition de débits objectifs pour la gestion quantitative du Falleron, ...)
Dispo.80	Renforcer la communication et l'éducation	/	Voir Dispo. 35
Dispo.81	Renforcer la sensibilisation	/	

4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2021 dans le SDAGE 2016-2021

Sur le territoire du SAGE, on compte au total 8 masses d'eau « cours d'eau » et 5 masses d'eau « souterraines ».

Parmi les 8 masses d'eau « cours d'eau », aucune n'est en bon état selon la dernière évaluation de l'état des eaux (version 2013) et deux d'entre elles ont un objectif de bon état ou de bon potentiel fixé à 2021, les autres ont un objectif 2027.

Parmi les 5 masses d'eau souterraines, une seule est en mauvais état selon la dernière évaluation de l'état des eaux (version 2013).

Nom (et code) des masses d'eau	Objectif			Etat en 2013		Actions
	Etat écologique	Etat chimique	Etat global	Etat écologique 2013	Etat chimique 2013	Actions mises en place pour faire évoluer les choses
Masses d'eau "cours d'eau"						
L'étier de Millac (FRGR2105)	Bon potentiel 2021	/	Bon potentiel 2021	Médiocre	/	- MAE Marais breton - Etude réalisée en 2016
Le Loup Pendu (FRGR2078)	Bon état 2021	/	Bon état 2021	Mauvais	/	- Contrat de filière « maraîchage »

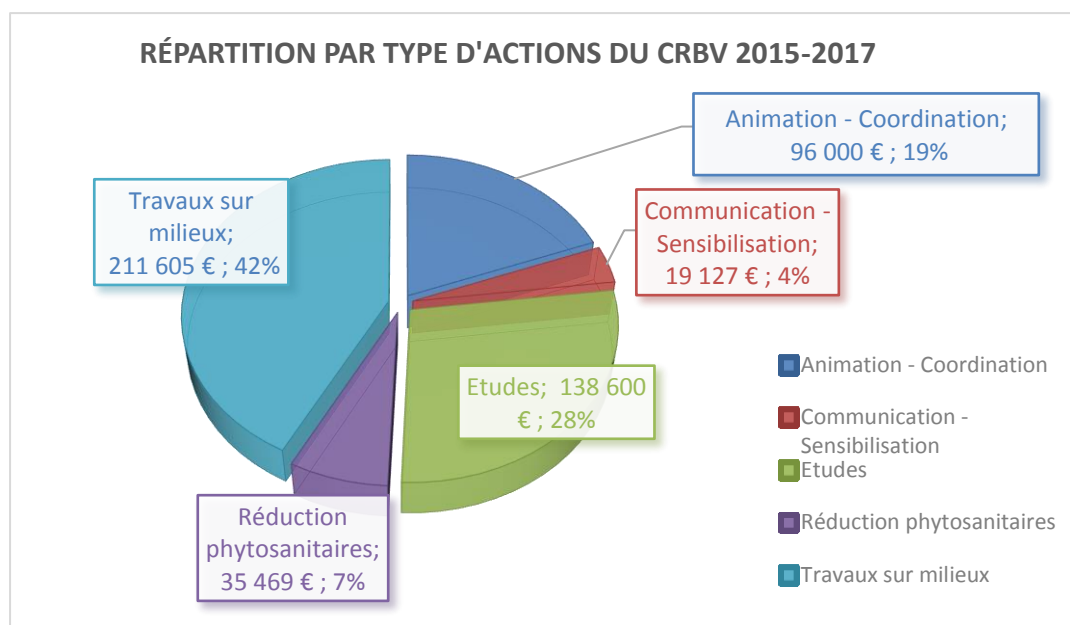
Nom (et code) des masses d'eau	Objectif			Etat en 2013		Actions
	Etat chimique	Etat quantitatif	Etat global	Etat chimique 2013	Etat quantitatif 2013	Actions mises en place pour faire évoluer les choses
Masse d'eau souterraine						
Sable et calcaire du bassin tertiaire captif du Marais Breton (FRG017)	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2027	Médiocre pour nitrates et pesticides	Bon état	Programme d'actions « captage prioritaire » en cours

4.3 Mise en œuvre des contrats du SAGE

4.3.1 Etat d'avancement du 3^{ème} CRBV 2015-2017

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil financier du Conseil Régional des Pays de la Loire pour la mise en œuvre du SAGE.

Le 15 septembre 2015, un **troisième CRBV (2015-2017)** a été signé entre le Conseil régional des Pays de La Loire, la Commission Locale de l'Eau et l'ADBVB. Il regroupe 21 opérations, 8 maîtres d'ouvrage pour un montant total prévisionnel de 1,4 million d'€ subventionné à hauteur de 35,6 % par le Conseil régional des Pays de la Loire. Ce contrat se termine le 6 juillet 2018.



*Signature du 3^{ème} CRBV Baie de Bourgneuf
15 septembre 2015 à Bouin*

Dans ce 3^{ème} contrat signé avec la Région Pays de La Loire, plus de 40 % des subventions sont dédiées aux travaux, près du 1/3 (28%) aux études. Viennent ensuite des postes budgétairement moins important comme l'animation, la communication, l'achat de matériel pour la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités.

Le CRBV 2015-2017 prendra administrativement fin le 6 juillet 2018. D'ici là, l'engagement des actions inscrites est encore possible et un avenant d'ajustement peut être signé afin de prolonger certaines opérations ou les modifier/réorienter.

Le tableau page suivante présente l'état d'avancement du contrat au 1er décembre 2017.

N°	Bassin versant	Projets déposés	Porteur de projets	Coût prévisionnel	Financement CRBV	Montant CRBV	Engagement	Montant CRBV non engagé
1	Haute Perche	Inventaire des repères de crues	Communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz	5 000 €	30%	1 500,00 €	oui	0€
2		Achat de matériel de désherbage alternatif	Commune de Pornic	18 000 €	45%	8 100,00 €	oui	0 €
	Côtier Baie de Bourgneuf	Achat de matériel de désherbage alternatif	Commune de La Plaine sur Mer	4 632 €	45%	2 084,00 €	non	2 084€
	Noirmoutier	Achat de matériel de désherbage alternatif	Commune de Noirmoutier en l'île	56 190 €	45%	25 285,00 €	oui	0 €
3	Sallertaine	Etude pour la gestion d'une zone humide et la renaturation de cours d'eau	Commune de Challans	55 000,00 €	30%	16 500,00 €	oui	0€
4	Haute Perche	Mise à jour de l'étude préalable au programme d'entretien et de restauration du bassin versant de Haute Perche	Communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz	50 000 €	30%	15 000,00 €	oui	0€
5		Elaboration et mise en place du règlement d'eau de l'ouvrage du 8 mai		15 000,00 €	30%	4 500,00 €	oui	0€
6		Reconnexion des points bas du canal de Haute Perche et suivi piscicole		106 600 €	30%	31 980,00 €	oui	0€
7	Marais Breton nord	Elaboration et mise en place de règlements d'eau	Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	35 000 €	30%	10 500,00 €	oui	0€
8		Démantèlement de l'ouvrage du Fresne		50 000 €	30%	15 000,00 €	non	15 000€
9		Réfection d'ouvrages hydrauliques		127 500 €	30%	38 250,00 €	oui	16 262€
10		Restauration du réseau hydraulique collectif-curage		135 750 €	30%	40 725,00 €	oui	13 673€
11		Restauration des berges du Marais Breton nord		90 000 €	50%	45 000,00 €	oui	0€
12	Noirmoutier	Restauration du réseau hydraulique collectif-curage	ASA des trois étiers (Noirmoutier)	50 000 €	30%	15 000,00 €	oui	0€
13		Actualisation des règlements d'eau des 3 écluses	ASA des trois étiers (Noirmoutier)	20 000 €	30%	6 000,00 €	oui	0€
14		Réfection des petits ouvrages hydrauliques	Communauté de communes de l'île de Noirmoutier (changement de maître d'ouvrage)	43 000 €	30%	12 900,00 €	oui	6 450€
15		Organisation de journées d'échanges interprofessionnelles		5 000 €	20%	1 000,00 €	non	1 000€
16	Marais Breton nord et Sallertaine	Restauration et valorisation écologique de 3 zones humides en frayère à Brochet	FDAAPPMA 85	16 000 €	30%	4 800,00 €	oui	0€
			FDAAPPMA 44	26 500 €	30%	7 950,00 €	oui	4 398€
17	Haute Perche	Sensibilisation au grand public aux enjeux du SAGE via des manifestations "Fête des jardins au naturel"	Hirondelle	13 659 €	80%	10 927,00 €	oui	0€
18	Haute Perche et Marais breton nord	Expérimentation d'une cartographie comme un outil d'aide à la décision pour la gestion des niveaux d'eau dans les marais	ADBVBB	30 000 €	30%	9 000,00 €	non	9 000€
19	L'ensemble du bassin versant de la Baie de Bourgneuf	Animation CLE du SAGE et prestation coordination du CRBV		240 000 €	SAGE : forfait Contrats : 30%	96 000,00 €	oui	0€
20		Communication et sensibilisation en lien avec le SAGE		24 000 €	30%	7 200,00 €	oui	1 800 €
21		Mesure de la qualité de l'eau dans le cadre des actions des CRBV de la Baie de Bourgneuf		189 000 €	40%	75 600,00 €	oui	0€
			Total CRBV		1 405 831,00 €	35,62%	500 801,00 €	

Montant de travaux du CRBV	1 405 831 €	
Enveloppe du CRBV	500 801 €	
Montant de travaux engagé	1 166 771 €	83,0%
Montant de subvention engagé	442 767 €	88,4%
Montant versé	126 449 €	25,2%
Reste à engager	71 107 €	11,6%

On notera que 69 667 € d'aides sont disponibles pour un avenant, 88% du montant des subventions alloués au territoire ont été engagées. En revanche, seulement 25% des subventions ont été, à l'heure actuelle, versées. En cette fin d'année de nombreuses relances et de nombreux entretiens téléphoniques ont été nécessaires afin de connaître le devenir de ces aides. Il faut prévoir une perte importante de ces subventions du fait de l'engagement des maîtres d'ouvrage mais d'un renoncement, après coup, de l'action ou dans des proportions budgétaires moindre.

➤ Dépôt d'un avenant au CRBV 2015-2017

L'ADVBB, après avoir réuni l'ensemble des maitres d'ouvrage le 5 octobre 2017 à Machecoul-Saint-Même, a pu inscrire, dans la préparation de l'avenant, les actions présentées dans le tableau suivant.

N°	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Montant de l'action	Subvention CRBV
1	ADBVB	Animation de la CLE/SAGE Prestation de la coordination du CRBV (année transitoire)	Forfait Plafond	8 000 € 12 000 € (15%)
2		Mesures de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf	63 000 €	25 200 € (40%)
3	Fédération des chasseurs de la Vendée	Restauration et création de haies pour limiter les transferts de pollution dans le bassin versant bocager du Falleron	13 900 €	4 170 € (30%)
4	Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	Mise en place de zones tampons (limitation des transferts de pollution par ruissellement) dans le bassin bocager du Falleron amont	10 000€	3 000€ (30%)
5	Syndicat d'Aménagement Hydraulique sud Loire	Mise en place d'un système d'aide à la gestion de la ressource en eau et d'alerte de crue sur le bassin versant du Falleron	24 262€	9 705 € (40%)
6	Les Maraichers	Plan d'aménagement durable des abords maraîchers (bacs collecteurs de sable, plantations et enherbement)	7 500 €	2 250 € (30 %)
TOTAL				64 325 €

Pour l'essentiel, on constate que les actions présentées s'inscrivent dans la démarche de lutte contre les pollutions diffuses par le ruissellement. Elles viennent compléter la démarche du Contrat Territorial. Aussi, l'ADVBB continue ses mesures de la qualité de l'eau et du milieu et ses missions d'animation (animation du SAGE et coordination du CRBV).

4.3.2 Signature du Contrat Territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021

Le Contrat territorial est l'outil financier de l'Agence de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE.

Après le bilan du précédent Contrat territorial 2008-2012, prolonger par avenant jusqu'en 2014, l'ADBVBB a participé activement à la définition d'un Contrat cohérent et répondant aux enjeux du SAGE, via sa présence aux comités techniques et de pilotage, à l'organisation de journées thématiques ou de rencontres sur le terrain.

Concrètement, l'animateur a travaillé en étroite collaboration entre différents maîtres d'ouvrage en charge des programmes d'actions sur leur bassin versant respectif. Fin 2016, un **projet de Contrat territorial a été déposé auprès de l'Agence de l'eau pour la période 2017-2021**, intégrant 2 volets : « Milieux aquatiques » (CTMA) et « Pollutions diffuses ».

Après 3 ans d'études et de recherche de partenariats techniques et financiers, le Contrat Territorial de Baie de Bourgneuf a été officiellement signé le 26 juin 2017.



Les objectifs du Contrat territorial 2017-2021 sont :

- Reconquête de la qualité de la ressource en eau potable de la Nappe Machecoul (nitrates et pesticides)
- Améliorer la qualité de l'eau superficielle
 - o Tous les bassins versants : accompagner les collectivités dans la réduction de l'utilisation des pesticides
 - o Falleron amont : limiter les transferts de pollution par ruissellement (phosphore/pesticides)
- Préserver et améliorer la qualité des milieux aquatiques
 - o Améliorer les fonctions hydrauliques et piscicoles en restaurant les lits mineurs et majeurs
 - o Favoriser la continuité écologique
 - o Lutte contre les invasives
- Améliorer la gestion quantitative (règlements d'eau/seuils de gestion).

➤ **Le volet « Milieux aquatiques »**

Pendant l'année 2017, 2 Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ont débuté, 1 autre est en cours instruction et 1 est en phase bilan. A terme, l'ensemble du bassin versant du Marais Breton et de la Baie de Bourgneuf sera couvert par un CTMA. La cellule du SAGE (ADBVBB) assure la coordination de ce volet, dans ce cadre participe aux différentes réunions des structures chef de file et apporte un appui technique le cas échéant.

➤ **CTMA des marais de l'île de Noirmoutier**

Ce CTMA sont portés par la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier et 4 autres maîtres d'ouvrages. Les actions principales relèvent de l'entretien et de la restauration des marais par curage, lutte contre les espèces invasives et la continuité écologique. Des études et des actions de communication seront portées par la Communauté de communes. Le montant prévisionnel de ce contrat s'élève à 843 762€ aidé à 303 885€ par l'Agence de l'Eau

Loire-Bretagne et 176 333€ par le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Vendée.

➤ CTMA du Marais Breton – partie sud (bassins versant des étiers de Sallertaine et de la Taillée)

Ce CTMA regroupe au départ 8 maîtres d'ouvrage et est porté par le Syndicat Mixte du Marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir (SMMJB). Toutefois, en lien avec les différentes restructurations du fait de la mise en place de la GEMAPI, 3 maîtres d'ouvrage (syndicat Intercommunal du Taizan, Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton, commune de Challans) ont été dissous et/ou ont transféré leurs compétences au SMMJB. Les actions principales relèvent de l'entretien et de la restauration des marais par curage, création d'habitats (frayères), la lutte contre les espèces invasives et la continuité écologique. Des opérations de renaturation des cours d'eau dans la partie amont du bassin sont aussi inscrites. Enfin des études complémentaires et des actions de communications seront portées par les différents maîtres d'ouvrage. Le montant prévisionnel de ce contrat s'élève à 5 355 719€ aidé à 2 188 583 € par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 1 168 694€ par le Conseil régional des Pays de la Loire et le Conseil départemental de Vendée. Un poste de technicien rivière supplémentaire a été ouvert au sein du SMMJB.

➤ CTMA du marais du Dain et du bassin versant du Falleron (marais et bocage)

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud Loire (SAH sud Loire) porte un CTMA 2012-2016 qui s'est achevé au 31 décembre. Des actions ont toutefois été reportées en 2017 comme par exemple la lutte contre les espèces invasives et la renaturation du site de Saint Etienne de Mer Morte qui comprend le rétablissement de la libre circulation piscicole et sédimentaire ainsi que le reméandrage du Falleron (cf cliché ci-dessous).



Reméandrage du Falleron à Saint Etienne de Mer Morte (novembre 2017) pendant la phase travaux- Cliché ADBVBB

Démarrée en 2017, l'étude bilan a été présentée au Comité de pilotage le 20 novembre 2017. Elle met en évidence l'importance des travaux de curage des étiers, des travaux hydrauliques et la lutte contre les espèces invasives qui ont respectivement coûté 991 000, 450 000 et 357 000 euros. A titre de comparaison, les travaux de libre circulation piscicole (arasement partielle de la Minoterie et suppression du seuil de Saint Etienne de Mer Morte) et de renaturation, (restauration du Douavit et reméandrage à Saint Etienne de Mer Morte) ont coûté 98 400 €. Ceci est justifié par l'absence de travaux d'entretien du marais (curage, ouvrage hydraulique et lutte contre les espèces envahissantes) pendant une longue période et d'une forte volonté locale d'intervenir. L'étude préalable a débuté en fin d'année 2017 et le futur programme sera ensuite inscrit par avenant.

➤ CTMA sur le bassin versant du Canal de Haute-Perche

La Communauté de communes de Pornic a pris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2017 sur son territoire et devient une communauté d'agglomération : Pornic aggro Pays de Retz.

Courant 2016, la communauté de communes a lancé une étude visant la définition d'un nouveau règlement d'eau pour la gestion du marais, l'élaboration d'un programme d'actions sur ce bassin versant. En 2017, les actions suivantes ont été réalisées : la lutte contre les espèces invasives, l'installation de sonde de suivi des niveaux d'eau dans le marais et le recrutement d'un technicien rivière marais qui prendra ses fonctions le 2 janvier 2018.

Le programme d'actions validé par les services de l'Etat fin 2017 comprend le curage du marais, la lutte contre les espèces invasives, le rétablissement de la continuité écologique, l'aménagement d'abreuvoirs, la restauration de la ripisylve, la renaturation de cours d'eau et des études complémentaires, du suivi, de la communication et animation (poste technicien).

Le budget total prévisionnel est de 3 343 234€. Ce CTMA doit intégrer le Contrat territorial par avenant au cours du premier semestre 2018.

➤ **Le volet « pollutions diffuses »**

Le volet « pollution diffuse » du contrat territorial de la Baie de Bourgneuf est composé d'actions « eau potable » avec le programme de la nappe de Machecoul et d'actions « transfert de pollution par ruissellement dans le bassin du Falleron ».

Le programme d'actions sur la « nappe de Machecoul a pour objectif la reconquête de la qualité de l'eau des captages AEP sur les paramètres nitrates et pesticides. Il est porté par la commune de Machecoul-Saint Même avec un appui technique de l'ADBVBB. Il regroupe 5 maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 532 350€ aidés à hauteur de 374 810€ par l'Agence de l'eau. Des opérations d'animations agricoles via du diagnostic individuel d'exploitation polyculture-élevage et maraîchère, des conseils agricole individuel et collectif... sont prévues. Une étude foncière, des analyses de la qualité de l'eau de la nappe de compléteront le diagnostic et le suivi nécessaires. Au cours de l'année 2017, les différents maîtres d'ouvrage ont engagé leurs actions et le comité de pilotage a fait un point d'avancement le 12 décembre 2017.

Le programme d'actions « transfert de pollution par ruissellement » regroupe 3 maîtres d'ouvrage coordonnés par l'ADBVBB. L'Association porte l'étude « ruissellement », la Fédération des chasseurs de Vendée porte la partie « bocage » (étude et travaux) le S.A.H. sud Loire les « travaux ruissellement ». Le montant prévisionnel de ce programme s'élève à 420 350€ aidé à 270 410€ par l'Agence de l'Eau.

Début 2017, l'étude diagnostic « transfert de pollution par ruissellement » a commencé et le comité de pilotage réuni le 25 avril 2017. Le 24 octobre, le diagnostic du premier sous bassin versant amont (amont de Fréigné) était présenté au comité de pilotage. Les premiers contacts avec les agriculteurs, propriétaires et ou exploitants ont eu lieu, les premières plantations doivent débuter fin 2017. Deux chantiers de plantations sont prévus un à Touvois (Loire-Atlantique) et l'autre à Falleron (Vendée).



➤ **Données financières du Contrat territorial 2017-2021**

Le coût prévisionnel total du contrat s'élève à 7 254 227 €, le montant d'aides prévisionnelles total correspondant est de 5 397 585 € répartis de la façon suivante :

- 3 884 88€ de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 1 062 231€ de subvention du Département de Vendée

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne contribue au Contrat territorial de la manière suivante :

Domaine	Montant de subvention (€)	Pourcentage
Animation – Coordination – études du contrat	532 910	14%
Agriculture – Aménagement de l'espace	313 310	8%
Volet non agricole	30 000	1%
Milieux aquatiques	2 827 380	73%
Suivi qualité	181 288	5%
TOTAL	3 884 888	100%

Le Conseil Départemental de la Vendée contribue au Contrat Territorial Milieux Aquatiques

- sur les des marais de Noirmoutier comme il suit

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€ HT)	Coût prévisionnel retenu (€ HT)	Taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle
Etudes et communication, indicateurs de suivi, étude bilan	150 000	115 000	10 %	11 500
Lutte contre les espèces invasives	95 835	95 835	40 %	38 334
Restauration berges et ripisylve	92 725	92 725	25 % à 40 %	30 790
Curage	111 025	111 025	30.5 à 50 %	47 126
Ouvrage (étreau des Ransins)	15 000	15 000	20 %	3 000
TOTAL GENERAL	464 585	429 585		130 750

- sur les étiers de Sallertaine et canal de la Taillée et leurs affluents comme suit :

Désignation des actions	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Taux d'aide	Montant d'aide prévisionnelle
Restauration zone humide	45 000	45 000	20 %	9 000
Continuité	194 205	193 205	20 %	38 641
Morphologie	338 751	338 151	20 %	67 630
Entretien de la ripisylve	226 670	226 670	20 % à 30 %	56 601
Clôtures / abreuvoirs	64 310	64 310	20 %	12 862
Restauration de berges	35 425	35 425	15 % à 30 %	5 615
Franchissements agricoles	21 308			
Etudes complémentaires	76 000	0	0 %	0
<i>Sous-total volet cours d'eau</i>	<i>1 001 669</i>	<i>902 761</i>		<i>190 349</i>
Etude, suivi et communication	228 900	128 900	0 % à 10 %	12 890
Continuité	134 689	134 689	20 %	26 938
Curage et pêche de sauvegarde	873 122	873 122	25 à 35 %	295 399
Restauration de berges	302 620	302 620	20 % à 25 %	75 435
Lutte contre les plantes invasives	900 000	900 000	25 à 40 %	308 500
Remodelage et installation végétation rivulaire	273 100	273 100	10 à 20 %	21 970
<i>Sous-total volet marais</i>	<i>2 712 431</i>	<i>2 612 431</i>		<i>741 132</i>
TOTAL GENERAL	3 714 100	3 515 192		931 481

4.4 Tableau de bord

Le tableau de bord du SAGE comprend 56 indicateurs.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'activités, 38 indicateurs sont mis à jour (voir Annexe 1 : tableau de bord de suivi du SAGE – mise à jour 2017) et des cartes ont été produites (voir Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2016, sauf pour les indices biologiques).

5. Actions de communication

Comme chaque année, la cellule d'animation du SAGE s'est efforcée de diffuser des informations sur le SAGE, la qualité de l'eau, les sujets d'actualités, par le biais du site Internet de la structure porteuse du SAGE et de la newsletter de l'ADBVB.

En plus de ces actions de communication « habituelles », une action spécifique initiée en 2016 a été poursuivie en 2017.

Valorisation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »

Cette exposition a été créée en 2013 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire-Anjou, puis reprise par l'Union Régionale des CPIE. Elle est composée de 2 posters d'introduction présentant l'exposition et de 17 posters mettant en valeur 17 plantes communes dans les rues des villes et villages. Sur chaque poster, on trouve également le nom de la plante (en français et en latin) ainsi qu'un dicton ou un extrait de poème se rapportant soit à la plante, soit à la flore spontanée de façon générale. L'objectif de cette exposition est de faire évoluer le regard des habitants sur la flore spontanée qui pousse dans les rues.



Suite à la mise en place de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelle » sur 2 communes volontaires du bassin versant (la Bernerie-en-Retz et l'Epine) en 2016, l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf a décidé d'acheter les droits de cette exposition et de l'adapter. Elle a été reproduite en 2 exemplaires pour pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble des communes intéressées.

En 2017, ce sont 10 communes du bassin versant qui ont pu mettre en place cette exposition dans leurs rues : Froidfond, les Moutiers-en-Retz, Préfailles, Barbâtre, Noirmoutier-en-l'île, Saint-Michel-Chef-Chef, Bouin, Challans, La Guérinière et la Garnache.



Saint-Michel-Chef-Chef



Les Moutiers-en-Retz

6. Suivi de la qualité des eaux du bassin versant

Créé en 1995, l'Observatoire de l'Eau est un outil indispensable aux acteurs du territoire pour évaluer les actions entreprises, identifier les priorités et le cas échéant justifier les besoins en termes de moyens humains, techniques et financiers.

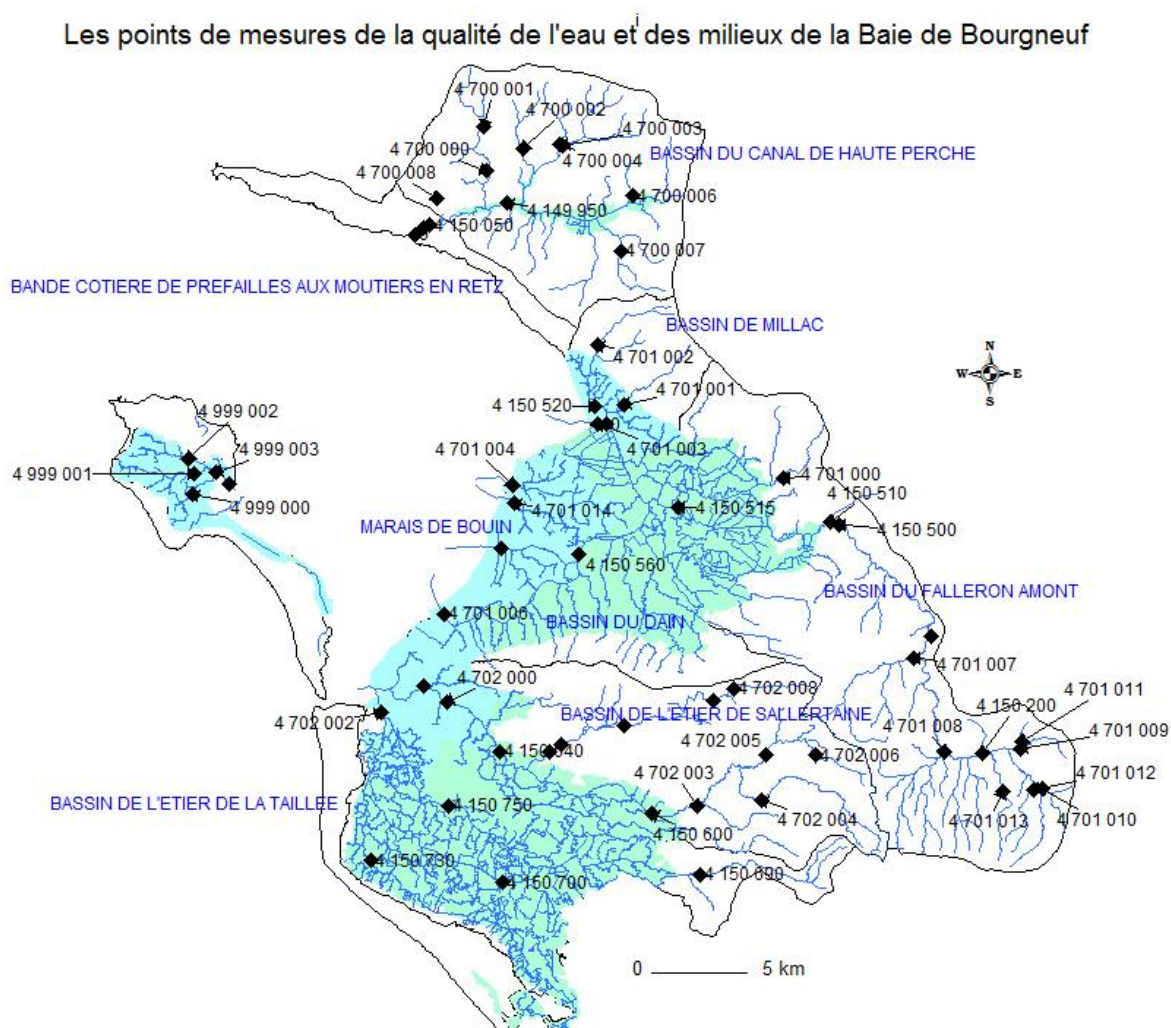
Le suivi de l'eau de la Baie de Bourgneuf a, depuis 2012, deux objectifs principaux :

- Le suivi de la qualité de l'eau du SAGE et l'évaluation des actions entreprises,
- La centralisation des données sur l'eau et la prise en charge d'analyses en complément de celles réalisées par les partenaires.

D'une manière générale, l'Association concentre ses moyens sur le suivi de la qualité de l'eau superficielle avec budget de 63 k€/an. Ce suivi est basé sur 3 grands types d'analyses :

- Des suivis physico-chimiques et pesticides des bassins versant/masses d'eau avant leur arrivée dans le marais (6 points à fréquence 6).
- Le suivi bactériologique des étiers avant l'arrivée dans la baie (12 points à fréquence 12),
- Le suivi biologique de sous bassins versant bocagers.

La carte de tous les points de suivi de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf est la suivante :



Les résultats font l'objet d'un rapport détaillé qui est téléchargeable sur le site de l'Association. Sont analysés des paramètres physico-chimiques, pesticides, biologiques et bactériologiques pour chaque point du réseau.

➤ **Principaux résultats 2017 du suivi de la qualité de l'eau superficielle**

Les prélèvements et analyses se sont poursuivis en 2017 conformément au cahier des charges de 2015. Les prélèvements ont été réalisés de la même manière en 2016 et 2017 mais la sécheresse débutée en juillet 2016 s'est poursuivie durant l'année 2017. Elle a provoqué un assèchement précoce et prolongé des cours d'eau.

Dans la partie bocagère du bassin versant, la qualité de l'eau des eaux de surface est stable et ce malgré l'augmentation des pressions, notamment anthropiques (augmentation démographique, augmentation des activités ou des pratiques agricoles...). Toutefois, l'année 2017 se caractérise par une sécheresse persistante entraînant des assecs précoces et prolongés ne permettant pas les prélèvements et les analyses de la qualité de l'eau (Prigny, Loup Pendu, Taizan...) entre juin et novembre.

- **Les analyses physico-chimiques** montrent notamment que :
 - Les concentrations en nitrates (NO_3^-) sont le plus souvent inférieures à 50 mg/l même si quelques points noirs demeurent sur les cours d'eau du Taizan et du Loup Pendu (200mg/l le 24 janvier 2017).
 - Les paramètres qui impactent le plus la qualité de l'eau superficielle sont liés à des problèmes de ruissellement sur les terres agricoles et/ou à des rejets organiques. Il s'agit notamment du phosphore total (P), des orthophosphates (PO_4^-), du taux de Carbone Organique Dissous (COD) voire de la matière organique. Les concentrations peuvent entraîner des phénomènes d'eutrophisation et une chute drastique du taux d'oxygène notamment lors de l'étiage. Les conséquences s'observent sur les indices biologiques, le plus souvent moyens à mauvais car les espèces les plus sensibles ont disparu.

Ce suivi sera poursuivi en 2018.

- **Le suivi des produits phytosanitaires** a été renforcé à partir de 2012, des 3 points existants, 6 supplémentaires sont pris en charge par l'ADBVBB et un septième en 2015. Les principales molécules détectées concernent les herbicides génériques du type « glyphosates et métabolites » mais dans certains cas, on retrouve des molécules plus spécifiques notamment là où il n'y avait pas de suivi auparavant. Les suivis confirment la présence de molécules partout où elles sont cherchées. Tous les points sont susceptibles de dépasser les objectifs du SAGE (1µg/l pour la somme des molécules détectées) mais deux d'entre eux présentent systématiquement des quantités élevées : le Taizan et le Loup Pendu. Le 17 novembre 2016, le point situé sur le Loup Pendu a connu une concentration encore jamais atteinte de 94,954 µg/l (presque 100 fois l'objectif du SAGE à ne pas dépasser) avec une très forte présence d'un fongicide : l'iprodione.

Ce suivi sera poursuivi en 2018.

- **Les suivis bactériologiques** ont été réalisés directement dans l'eau à une fréquence 12 en 2017 comme en 2016. Ce suivi concerne tous les exutoires à la mer de la Baie de Bourgneuf et du Marais Breton du pont du 8 mai à Pornic au Pont Neuf à La Barre de Monts en passant par les étiers de l'Île de Noirmoutier. Pour le moment, aucun lien n'a pu être établi entre la qualité de l'eau à la sortie des étiers et d'éventuelles contaminations d'*Escherichia coli* dans les coquillages de la baie. A tour de rôle chaque étier peut présenter des concentrations importantes. Le canal de Haute Perche, le Ribandon et l'étier du Moulin sont les plus sensibles aux risques de contaminations par les *E. coli*. Ce suivi sera poursuivi en 2018.

Depuis mars 2014 à la demande des élus et des professionnels, un nouveau protocole de suivi de a été mis en place en collaboration avec l'Ifremer et l'ARS. Il s'agit de positionner des **poches de coquillages dans les étiers salés** situées à proximité des sites de

production ou de pêche à pied. Lorsqu'une contamination supérieure à 4600 E. coli est détectée dans le cadre du REMI et/ou du suivi des sites de pêche à pied, les coquillages sont retirés et leur chair et liquide inter-larvaire sont analysés de manière à identifier les sources de pollution. En 2017, 1 seule alerte a été enregistrée dans la zone de la Fosse à Barbâtre sur l'Île de Noirmoutier (aucune en 2016). En raison de vandalisme survenu à proximité de la zone d'alerte, aucun contenu de coquillage n'a pu être analysé.

Ce suivi, a priori, très intéressant souffre à la fois d'un manque de réactivité du protocole de dénombrement (protocole plus fiable mais plus lent) et d'un risque de vandalisme élevé malgré les mesures de protection prise (déplacement et installation des poches de coquillages dans des lieux confinés, ...). Ce suivi est donc suspendu à partir de 2018, et tant que ces difficultés ne sont pas levées.

Depuis novembre 2016, des prélèvements complémentaires sont effectués pour 6 des 12 exutoires à la mer suivis, en vue d'identifier l'origine de la contamination (humaine/animale). Ces 6 étiers ont été retenus car ce sont ceux qui ont la plus grande probabilité de dépasser une concentration de 500 E. Coli/100 ml (seuil permettant de faire ces analyses). Pour chacun, 3 à 4 marqueurs sont recherchés, en fonction de l'occupation du sol sur le sous-bassin versant et des sources de pollution suspectées : humain, ruminants, porcins, canins, volailles ou « oiseaux marins » (qui regroupe en réalité goélands, mouettes, fous de Bassan, cygnes, pigeons).

Sur les 6 étiers ayant fait l'objet de ces analyses, 4 ont été rarement contaminés et n'ont pu bénéficier que de très peu d'analyses (une ou deux). Pour les deux autres (canal de Haute-Perche et étier du Ribandon), 5 et 6 analyses ont pu être réalisées. Même si ces résultats méritent d'être confortés, il semblerait que la contamination dans ces étiers soit d'origine mixte (humaine et animale). Ce suivi sera poursuivi en 2018.

- Dans les marais, depuis 2014 et pendant 3 ans, en plus des suivis des Conseils départementaux de Vendée et de Loire-Atlantique, un nouveau suivi a été mis en place à titre expérimental. Il s'intègre dans un réseau de suivi des marais rétro littoraux de l'Arc Atlantique en France à la demande de l'Agence de l'Eau et en collaboration avec le Forum des Marais Atlantique, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'université de La Rochelle, l'UNION des MARAIS de Charente-Maritime (UNIMA) et le Conseil départemental de la Vendée. Il s'agit d'analyser le phytoplancton dans les étiers afin de mesurer les causes -naturelles ou anthropiques- d'un éventuel enrichissement du milieu. Le point du Dain (pont RD 21 entre Bouin et Bois de Céné à Saint Gervais) est financé par l'ADBVB et 3 autres par le Conseil départemental de la Vendée dans le Marais breton. En 2017, l'expérimentation s'achève mais il est proposé de maintenir ce suivi. Les résultats des 3 années expérimentales montrent que les étiers de Sallertaine à St Urbain, du Dain à Bouin/ Bois de Céné et de la taillée au Perrier font partie d'un groupe de marais très eutrophe et très « mature » typiques des marais desséchés (comme en Charente-Maritime). Les biomasses bactériennes et chlorophylliennes y sont très élevées. L'étier de Sallertaine à La lavre présente des concentrations élevées d'orthophosphates et d'ammonium probablement en lien avec les rejets de STEP. La chaîne trophique y est donc souvent réduite. En 2018, certains axes de travail vont être poursuivis comme les effets sur la chaîne alimentaire du curage et de l'enrichissement -anthropique- en nitrates. Aussi, les ingénieurs-chercheurs vont étudier les effets de la réalimentation et des intrusions d'eau salée.

La carte de l'annexe 2 présente les résultats sur la période 2014-2016 pour certains paramètres : nitrates, phosphore total, O₂, pesticides et indices biologiques (2012 à 2015),

Le tableau de l'annexe 3 synthétise les classes de qualité en 2016 pour certains paramètres physico-chimiques selon le référentiel de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

7. Budget et financement

Ce tableau présente les dépenses facturées au 31 décembre 2017 (arrondies à l'euro) et les subventions attendues (au prorata des dépenses réelles).

	Agence de l'eau	Conseil Régional	Communes	Total
Cellule d'animation SAGE et contrats (temps d'animation, secrétariat)	117 346 €	32 000 €	17 130 €	166 476 €
Suivi de la qualité de l'eau	28 800 €	21 611 €	3 616 €	54 027 €
Etude ruissellement sur le bassin versant du Falleron amont	15 276 €		3 819 €	19 095 €
Communication (Valorisation et adaptation de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelles »)	1 289 €		859 €	2 148 €
TOTAL	162 711 €	53 611 €	25 424 €	241 746 €

8. Analyse – bilan – perspectives

Dans la continuité de l'année 2016, les actions en faveur de la réduction de l'utilisation des pesticides se sont poursuivies en 2017, portées par l'évolution réglementaire qui s'applique aux personnes publiques depuis le 1er janvier 2017. L'exposition « sauvages des rues – belles et rebelles » a été valorisée cette année grâce à l'implication de 10 communes qui l'ont affichée dans leurs rues. En outre, deux nouvelles formations ont pu être organisées en partenariat avec le CNFPT, à l'attention des agents des services espaces verts.

Concernant les contrats pour la mise en œuvre du SAGE, le contrat territorial 2017-2021 a été signé le 26 juin 2017 et le 3^{ème} CRBV de la baie de Bourgneuf est entré dans sa dernière année, avec la préparation d'un avenant pour le début de l'année 2018. L'étude ruissellement sur le bassin versant du Falleron amont, coordonnée par la structure porteuse du SAGE a été lancée comme prévu en 2017. Le travail de terrain ainsi que les échanges avec les agriculteurs locaux ont permis d'identifier des pistes d'actions.

Les suivis de qualité d'eau se sont poursuivis en 2017, avec une nouveauté depuis la fin de l'année 2016 : des analyses complémentaires visant à identifier l'origine de la pollution bactériologique de l'eau (humains, ruminants, oiseaux marins, ...). A noter que la faible pluviométrie de l'année 2017 a forcément une influence sur les résultats de qualité d'eau.

L'objectif pour l'année 2018 est de poursuivre les efforts en faveur de la réduction de l'utilisation des pesticides, en continuant les actions initiées (valorisation de l'exposition « sauvages de rues – belles et rebelles », organisation de formations locales à l'attention des agents des services espaces verts) et en lançant une nouvelle : la promotion de charte régionale d'entretien des espaces publics destinée aux collectivités. Concernant la qualité bactériologique des eaux littorales, le suivi des actions menées, de l'évolution des résultats et l'amélioration de la connaissance sur les sources de pollution seront également d'actualité.

Pour ce qui est des contrats pour la mise en œuvre du SAGE, le principal chantier de l'année 2018 sera la préparation d'un 4^{ème} Contrat Régional de Bassin Versant, tout en continuant le suivi, la coordination et/ou la réalisation des nombreuses actions inscrites au contrat territorial de la baie de Bourgneuf.

Concernant le suivi de la qualité des eaux, quelques ajustements sont prévus pour 2018, avec notamment la suspension du suivi bactériologique dans les poches de coquillages implantés. Le suivi visant à identifier l'origine de la pollution bactériologique de l'eau est poursuivi une année supplémentaire afin d'avoir suffisamment de données pour pouvoir les interpréter.

Le Président de la CLE



Robert GUERINEAU
Maire de Saint Gervais

Annexe 1 - Tableau de bord de suivi du SAGE - mise à jour 2017

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
GESTION QUANTITATIVE - Eau salée souterraine					
ESS.1- Poursuivre et améliorer le suivi des ressources et de leur exploitation					
ESS.2- Préserver les ressources en eau salée souterraine					
1	Nombre de jours de dépassement de la cote d'alerte du protocole de gestion pour la nappe d'eau salée souterraine de Noirmoutier	2014 : 34 jours	2015 : 78 jours	2016 : 28 jours	/
2	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier et évolution	2014 : 6 660 000 m3, - 0,4% par rapport à 2013	2015 : 6 400 000 m3, - 4% par rapport à 2014	2016 : 5 650 000 m3, - 12% par rapport à 2015	Ne pas dépasser 11,3 millions m3/an
3	Volumes annuels prélevés en eau salée souterraine sur le polder du Dain et évolution	2015 : 1 800 000 m3, + 13% par rapport à 2014	2016 : 1 900 000 m3, + 6% par rapport à 2015	2017 : 2 400 000 m3, + 26% par rapport à 2016	Mettre en place un suivi
4	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur l'île de Noirmoutier	2014 : relative stabilité	2015 : relative stabilité	2017 : relative stabilité, légère tendance à la hausse de la température	/
5	Evolution de la qualité de l'eau salée souterraine sur le polder du Dain	2014 : relative stabilité	2015 : relative stabilité	2017 : relative stabilité	/
GESTION QUANTITATIVE - Eau douce superficielle et souterraine					
ED.1- Limiter la concurrence entre les prélèvements d'eau pour l'usage alimentation en eau potable et pour les autres usages					
ED.2- Développer les économies d'eau potable					
ED.3- Améliorer la gestion quantitative de l'eau douce du milieu					
6	Volumes annuels prélevés dans l'aire d'alimentation de la nappe de Machecoul pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2013 : 2 541 200 m3/an (eau de surface + eau souterraine), + 14% par rapport à 2012	2014 : 2 089 200 m3/an (eau de surface + eau souterraine), -18 % par rapport à 2013	2015 : 2 715 419 m3/an (eau de surface + eau souterraine), + 30% par rapport à 2014	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré
7	Volumes annuels prélevés en eau souterraine dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2013 : 6 000 m3/an, - 66% par rapport à 2012	2014 : 6 700 m3/an, + 12% par rapport à 2013	2015 : 12 340 m3/an, + 84 % par rapport à 2014	Pas d'augmentation du volume autorisé ou déclaré
8	Volumes annuels prélevés en eau superficielle dans l'aire d'alimentation de la nappe de la Vérie pour les usages autres que l'alimentation en eau potable et évolution	2013 : 38 200 m3/an, + 78% par rapport à 2012	2014 : 58 700 m3/an, + 54% par rapport à 2013 (dont un point nouveau)	2015 : 64 127 m3/an, + 9% par rapport à 2014	Ne pas dépasser 240 000 m3/an
9	Volumes annuels consommés pour l'alimentation en eau potable sur le territoire	2014 : 8 708 319 m3/an (39 communes), - 4,8% par rapport à 2013	2015 : 9 397 459 m3/an (39 communes), + 7,9% par rapport à 2014	2016 : pas d'info pour la Vendée En Loire-Atlantique : 3 073 033 m3/an (14 communes), - 11 % par rapport à 2015	/
10	Définition des seuils d'alerte et de crise pour la gestion de l'eau dans le milieu	2015 : non réalisé	2016 : non réalisé mais programmé pour 2017 pour le Falleron amont	2017 : réflexion en cours pour le Falleron amont	/
INONDATIONS - SUBMERSIONS MARINES					
IS.1 - Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation par débordement de cours d'eau et par submersion marine					
IS.2- Prévenir le risque inondation					
IS.3- Promouvoir une gestion intégrée du risque inondation à l'échelle du bassin versant					
11	Amélioration de la culture du risque inondation sur les communes soumises à ce risque	2015 : 16 communes ont approuvé un PCS / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM) + 2 en cours d'élaboration			/

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
12	Inventaires des repères de crues	8 communes ont mis en place des repères de crues-submersions marines (dans le cadre des PAPI) / 24 communes concernées par le risque inondation-submersion (d'après les DDRM)			24/24 dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016
13	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	Nombre de communes couvertes par un schéma directeur des eaux pluviales de - de 10 ans / 39 communes du SAGE	39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE
14	Avancement de l'inventaire des éléments bocagers	2015 : non commencé	2016 : non commencé	2017 : non commencé	Validation CCTP dans un délai de 2 ans à compter de la publication du SAGE --> 2016
QUALITE DES EAUX - Nutriments et oxygène dissous					
QENO.1 - Mettre en place le périmètre de protection des captages d'eau potable et mener à bien la démarche « captage prioritaire Grenelle » pour la nappe de Machecoul					
QENO.2- Limiter l'impact des assainissements collectifs					
QENO.3- Limiter l'impact des assainissements non collectifs					
QENO.4 - Réduire les apports agricoles					
QENO.5 - Réduire les transferts et améliorer l'autoépuration des eaux					
15	Approbation du périmètre de protection des captages de Machecoul	2015 : non	2016 : non	2017 : non	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE -> 2017
16	Avancement de la démarche Grenelle sur les captages de Machecoul	2015 : Etape 5) Programme d'actions validé par le comité de pilotage, en attente d'une organisation opérationnelle pour la mise en œuvre	2016 : Etape 5) Programme d'actions validé par le comité de pilotage, en avril 2015. Pilotage de la démarche repris par la commune de Machecoul-Saint-Même en novembre 2016	2017 : Etape 5) Mise en œuvre du programme d'actions commencée en 2017	/
17	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau superficielle et évolution	2012-2014 (Percentile 90) : 20 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 23 points de prélèvements analysés (soit 87 % des points)	2013-2015 (Percentile 90) : 23 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 25 points de prélèvements analysés (soit 92 % des points)	2014-2016 (Percentile 90) : 21 points de prélèvement répondent à l'objectif du SAGE / 23 points de prélèvements analysés (soit 91 % des points)	* Eaux superficielles : tendre vers < 30 mg/l (Percentile 90)
18	Qualité de l'eau pour le paramètre nitrates en eau souterraine et évolution	2012-2014 : 73 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 79 prélèvements analysés, en 12 points différents (soit 92 % des prélèvements)	2013-2015 : 100 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 106 prélèvements analysés, en 11 points différents (soit 94 % des prélèvements)	2014-2016 : 96 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 105 prélèvements analysés, en 11 points différents (soit 91 % des prélèvements)	* Eaux souterraines : tendre vers < 50 mg/l (Percentile 90)
19	Qualité de l'eau pour le paramètre phosphore total en eau superficielle et évolution	2012-2014 (Percentile 90) : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit 0 % des points)	2013-2015 (Percentile 90) : 1 point de prélèvement répond à l'objectif du SAGE / 15 points de prélèvements analysés (soit 7 % des points)	2014-2016 (Percentile 90) : 2 points de prélèvement répond à l'objectif du SAGE / 16 points de prélèvements analysés (soit 12 % des points)	* Eaux superficielles : tendre vers < 0,2 mg/l (Percentile 90)

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
20	Qualité de l'eau pour le paramètre oxygène dissous en eau superficielle et évolution	2012-2014 (Percentile 90) : Aucun point de prélèvement ne répond à l'objectif du SAGE / 13 points de prélèvements analysés (soit 0 % des points)	2013-2015 (Percentile 90) : 1 point de prélèvement répond à l'objectif du SAGE / 15 points de prélèvements analysés (soit 7 % des points)	2014-2016 (Percentile 90) : 1 point de prélèvement répond à l'objectif du SAGE / 19 points de prélèvements analysés (soit 5 % des points)	* Eaux superficielles : tendre vers > 6 mg/l (Percentile 90)
21	Proportion de communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement	2015 : 26 communes couvertes par un schéma directeur d'assainissement de - de 10 ans / 39 communes du SAGE			39/39 dans un délai de 4 ans à compter de la publication du SAGE
22	Proportion d'équivalents-habitants en assainissement collectif respectant les objectifs du SAGE <u>(STEP avec rejet en eau superficielle)</u>	2014 : 190 374 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 229 238 équivalents-habitants en assainissement collectif <u>avec rejet en eau superficielle (soit 83 % des EH)</u> , - 2% par rapport à 2013	2015 : 218 921 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 243 704 équivalents-habitants en assainissement collectif <u>avec rejet en eau superficielle (soit 90 % des EH)</u>	2016 : 154 482 équivalents-habitants en assainissement collectif conformes au SAGE / 225 162 équivalents-habitants en assainissement collectif <u>avec rejet en eau superficielle (soit 69 % des EH)</u>	/
23	Proportion d'installations ANC conformes	2014 (en majorité) : 8 804 installations ANC non conformes / 15 545 installations ANC au total (soit 57 % non conformes)	Données 2015 ou 2017 : 8174 installations ANC non conformes / 15 508 installations ANC au total (soit 53 % d'installations non conformes)	Données 2015, 2016 ou 2017 : 8385 installations ANC non conformes / 15 769 installations ANC au total (soit 53 % d'installations non conformes)	/
24	Opérations de communication/conseil réalisées sur le territoire à destination des agriculteurs	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Et/ou nombre d'opérations réalisées	Nombre d'agriculteurs sensibilisés Et/ou nombre d'opérations réalisées		/
QUALITE DES EAUX - Phytosanitaires					
QEP.1 - Améliorer la connaissance sur l'usage des produits phytosanitaires					
QEP.2- Limiter les usages non agricoles					
QEP.3- Limiter les usages agricoles					
QEP.4- Limiter les transferts					
25	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau superficielle et évolution	2012-2014 : 97 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 164 prélèvements analysés en 8 points de suivi (soit 59 % des prélèvements MAIS il existe de grandes variations géographiques)	2013-2015 : 106 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 186 prélèvements analysés en 9 points de suivi (soit 57 % des prélèvements MAIS il existe de grandes variations géographiques)	2014-2016 : 129 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 206 prélèvements analysés en 11 points de suivi (soit 63 % des prélèvements MAIS il existe de grandes variations géographiques)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l
26	Qualité de l'eau pour le paramètre phytosanitaires en eau souterraine et évolution	2012-2014 : 66 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 66 prélèvements analysés, en 9 points différents (soit 100 % des prélèvements)	2013-2015 : 63 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 63 prélèvements analysés, en 9 points différents (soit 100 % des prélèvements)	2014-2016 : 63 prélèvements répondent à l'objectif du SAGE / 64 prélèvements analysés, en 9 points différents (soit 98 % des prélèvements)	Somme des phytosanitaires < 1µg/l
27	Proportion de communes engagées dans la mise en oeuvre d'un plan de désherbage	2015 : 27 communes ont réalisé ou sont en train de réaliser un plan de désherbage / 39 communes du SAGE MAIS d'autres communes ont réduit leurs consommations en phytosanitaires sans formaliser la démarche			39/39 d'ici 2017

N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
28	Proportion de communes ayant signé la charte d'engagement de réduction de l'utilisation des phytosanitaires de la CREPEPP	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	Nombre communes ayant signé la charte d'engagement de la CREPEPP et niveau d'engagement / nombre de communes du SAGE	/
29	Evolution des achats de phytosanitaires sur le territoire	2015 : exploitation de la base de données régionale + questionnaire collectivités --> à venir	2015 : *Quantité de glyphosate utilisée pour l'entretien des espaces communaux de 32 communes (dont 2 hors SAGE) = 152 kg *Exploitation de la base de données régionale --> à venir	2016 : *Quantité de glyphosate utilisée pour l'entretien des espaces communaux de 31 communes (dont 2 hors SAGE) = 140 kg *Exploitation de la base de données régionale --> à venir	/
30	Opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens, particuliers) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/
31	Proportion de jardineries, paysagistes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative à la réduction des phytosanitaires	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	Nombre de jardineries, paysagistes ayant signé une charte / Nombre total de jardineries, paysagistes recensés sur le territoire	/
QUALITE DES EAUX - Bactériologie et micropolluants					
QEBM.1- Améliorer la connaissance					
QEBM.2- Limiter les apports urbains					
QEBM.3 – Améliorer la gestion des pollutions portuaires et l'utilisation des équipements du littoral					
32	Profils de vulnérabilité des sites de baignade et des sites conchylicoles	2015 : étude lancée, à l'échelle de l'ensemble du bassin versant	2016 : étude à l'échelle de l'ensemble du bassin versant : achevée en juillet 2016	Etude à l'échelle de l'ensemble du bassin versant : achevée en juillet 2016	/
33	Nombre de plans de gestion des dragages des ports réalisés	2015 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	2016 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	2017 : 0 plan de gestion des dragages des ports / Nombre de ports	/
QUALITE DES MILIEUX - Cours d'eau du bocage					
QM-CE.1 - Améliorer la connaissance des cours d'eau					
QM-CE.2 - Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau					
QM-CE.3 - Lutter contre les espèces invasives					
34	Nombre d'ouvrages hydrauliques adaptés, manœuvrés ou supprimés pour la continuité écologique	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	Nombre d'ouvrages adaptés pour la continuité écologique / Nombre total initial d'ouvrages	/
35	Linéaire de cours d'eau bocagers restaurés	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial (cf. études CREZH/CTMA)	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial (cf. études CREZH/CTMA)	Nombre de km de cours d'eau bocagers restaurés / Nombre de km de cours d'eau dégradés dans l'état initial (cf. études CREZH/CTMA)	/

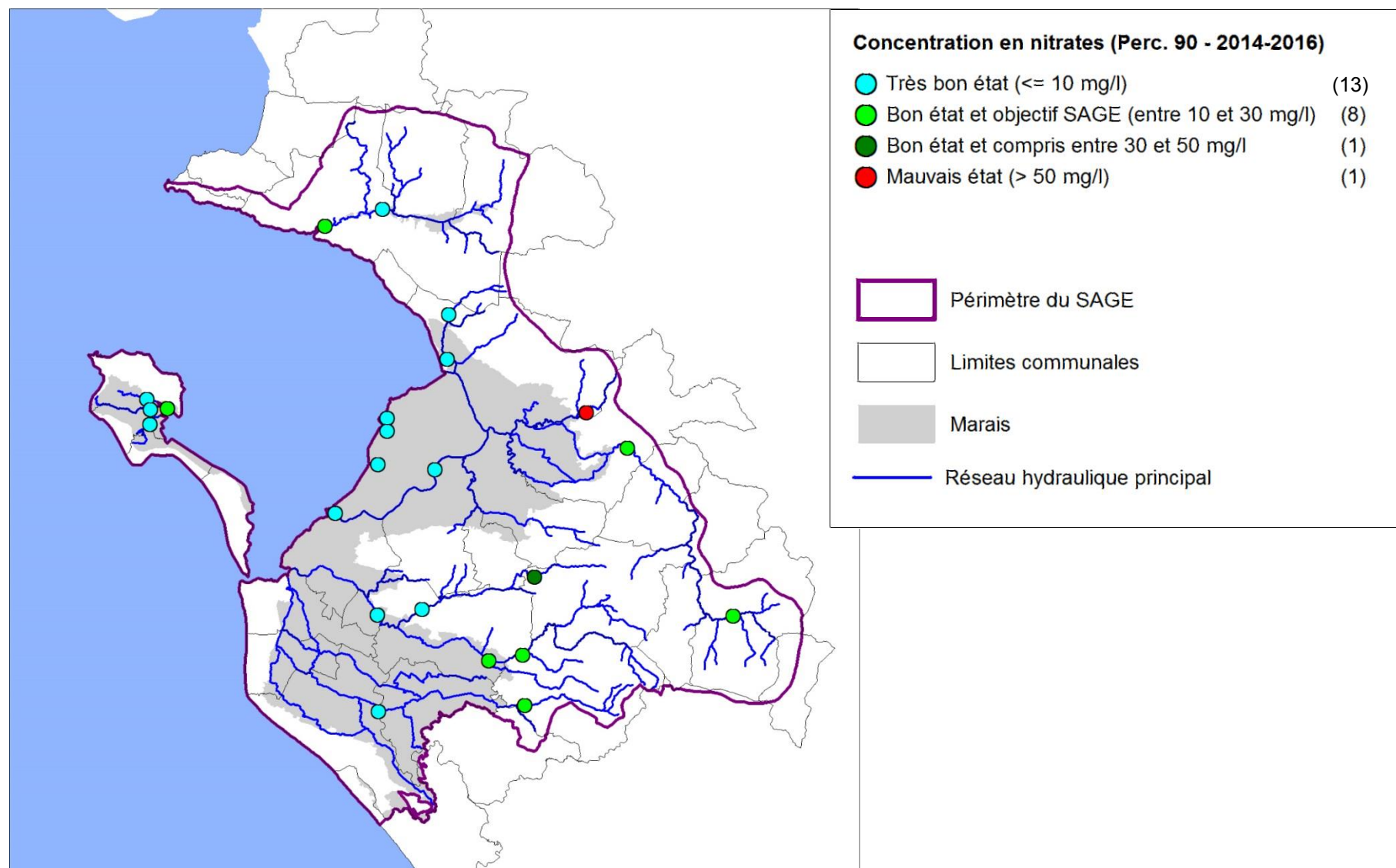
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
36	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	2012-2014: * Indice Biologique Diatomées : 1 très bonne, 1 bonne, 15 moyennes et 3 médiocres / 20 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 1 très bonne, 4 bonnes, 7 moyennes, 4 médiocres, 2 mauvaises / 18 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne, 2 moyennes, 12 médiocres, 4 mauvaises / 19 analyses		2012-2015: * Indice Biologique Diatomées : 1 très bonne, 1 bonne, 19 moyennes et 3 médiocres / 24 analyses * Indice Biologique Invertébrés (équival. IBGN) : 1 très bonne, 8 bonnes, 7 moyennes, 4 médiocres, 2 mauvaises / 22 analyses * Indice Poisson Rivière : 1 bonne, 2 moyennes, 16 médiocres, 4 mauvaises / 23 analyses	/
QUALITE DES MILIEUX - Zones humides					
QM-ZH.1 – Préserver, restaurer et gérer les zones humides (hors marais)					
QM-ZH.2 – Encadrer les projets portant atteinte aux zones humides					
QM-ZH.3 - Renforcer les opérations de communication sur les zones humides					
37	Surface de zones humides bocagères impactées négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, ...)	2015 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 7 500 m² (dont 5900 m² en Vendée)	2016 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 12 800 m² (dont 8400 m² en Loire-Atlantique)	2017 : superficie cumulée de zones humides impactées par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 7 000 m² (tout en Loire-Atlantique)	/
38	Intégration des principes définis par le SAGE en matière de compensation à l'atteinte aux zones humides	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 3	Part des dossiers loi sur l'eau (autorisation) intégrant les principes de compensation énoncés dans la disposition du SAGE consacrée aux mesures compensatoires : 1 principe sur 3, 2 sur 3 ou 3 sur 4	/
39	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles (actions volontaires, hors mesures compensatoires)	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de zones humides restaurées, rendues plus fonctionnelles	/
40	Actions de sensibilisation à la préservation des zones humides	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	Nombre de personnes (agriculteurs, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation à la préservation des zones humides Et/ou nombre d'opérations de sensibilisation réalisées	/
QUALITE DES MILIEUX - Têtes de bassin versant					
QM-TB.1 - Améliorer la connaissance sur les têtes de bassin versant					
QM-TB.2 - Gérer et préserver les têtes de bassin versant					
QM-TB.3 - Informer et sensibiliser sur les têtes de bassin versant					
41	Avancement de la démarche d'identification des têtes de bassin versant	2015 : non commencé	2016 : non commencé	2017 : non commencé	/
42	Actions de sensibilisation à la préservation des têtes de BV	2015 : aucune	2016 : aucune	2017 : aucune	/

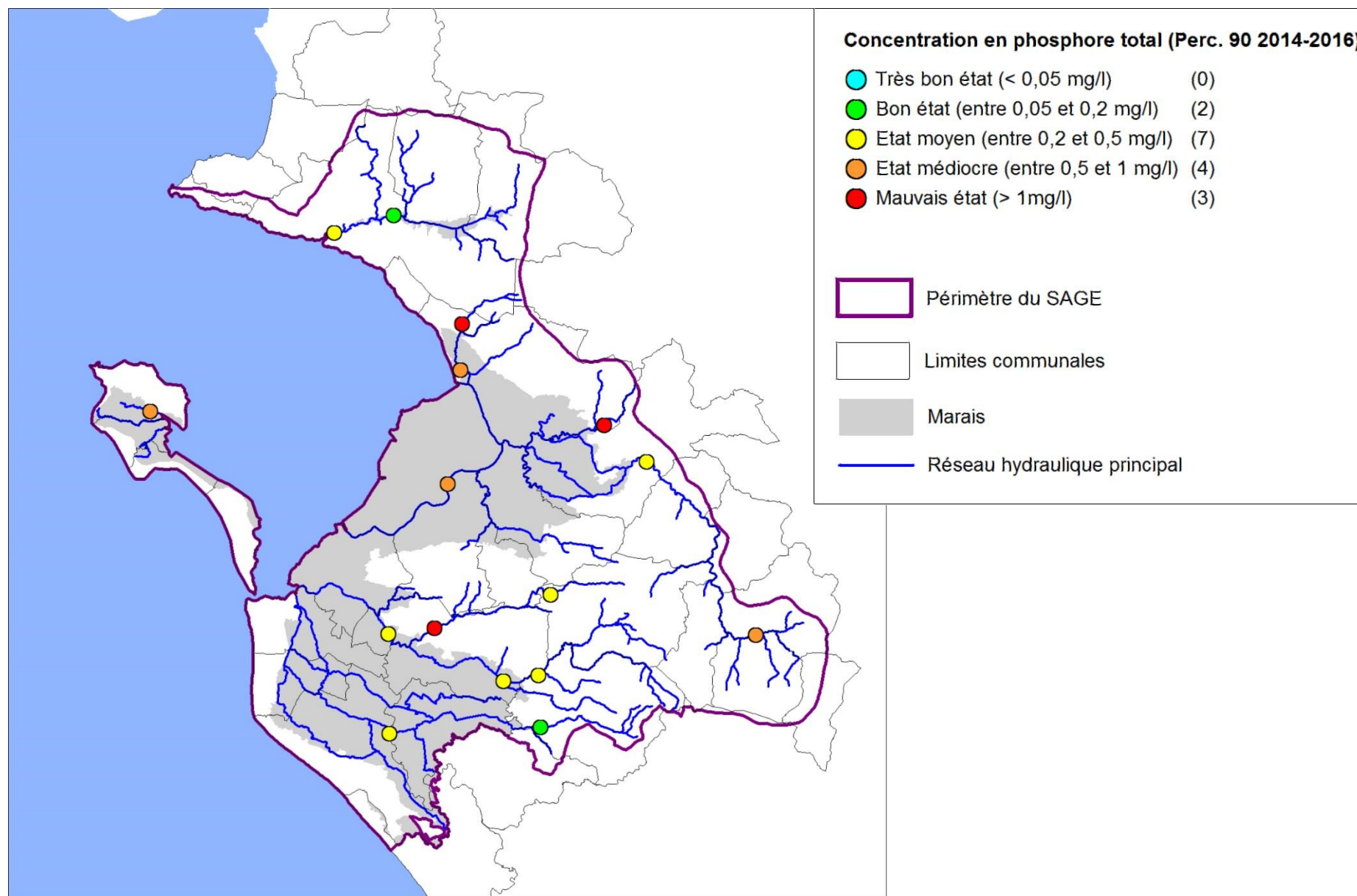
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
QUALITE DES MILIEUX - Marais rétro-littoraux					
QM-M.1 - Organiser la réflexion autour des sujets spécifiques aux marais rétro-littoraux					
QM-M.2 - Assurer une gestion cohérente des marais rétro-littoraux					
QM-M.3 - Entretenir le réseau hydraulique et gérer l'eau					
QM-M.4 - Restaurer la continuité écologique des canaux du marais					
QM-M.5 - Lutter contre les espèces invasives					
QM-M.6 - Préserver et gérer les parcelles de marais					
43	Qualité des milieux aquatiques (indices biologiques)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées --> quand il y aura un référentiel (travail du Forum des Marais Atlantiques en cours)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées --> quand il y aura un référentiel (travail du Forum des Marais Atlantiques en cours)	Nombre d'analyses d'indices biologiques en qualité bonne, moyenne, médiocre, mauvaise / Nombre total d'analyses d'indices biologiques réalisées --> quand il y aura un référentiel (travail du Forum des Marais Atlantiques en cours)	/
44	Surface de marais impactés négativement par des projets (remblai, imperméabilisation, ...)	2015 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 31 100 m² (tout en Vendée)	2016 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 0 m²	2017 : superficie cumulée de marais impactés par des projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau = 15 800 m² (tout en Vendée) , dont 9800 m ² correspondant à la régularisation d'un ancien impact, et sans compter l'impact non encore connu précisément de la ligne électrique du parc éolien en mer	/
45	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles (actions volontaires, hors mesures compensatoires)	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	Surface de marais restaurées, rendues plus fonctionnelles	/
46	Etat de la colonisation du réseau hydraulique par la jussie	2015 - Partie Vendéenne : 526 km de réseau colonisés et 49 ha de plans d'eau dans le marais breton, 1,5 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2015, 180 m ³ de jussie ont été arrachés sur 191 km de réseau. 2015 - Partie Loire-Atlantique : la jussie était présente sur 26,5 km de réseau hydraulique dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal de Haute Perche, étang du Val Saint Martin et ses rus, ruisseaux du Pin et de la Rinais et réseau secondaire). La jussie a été arrachée sur 12,25 km de réseau. Sur le secteur du SAH, 74 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie.	2016 - Partie Vendéenne : 588 km de réseau colonisés et 57 ha de plans d'eau dans le marais breton, 0,6 km de réseau colonisé à l'amont du marais (Challans, la Garnache). En 2016, 113 m ³ de jussie ont été arrachés sur 176,5 km de réseau. 2016 - Partie Loire-Atlantique : la jussie était présente sur 29,7 km de réseau hydraulique dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal de Haute Perche, étang du Val Saint Martin et ses rus, ruisseaux du Pin et de la Rinais et réseau secondaire). La jussie a été arrachée sur 8,6 km de réseau. Sur le secteur du SAH, 69 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie (manuel ou mécanique).	2017 - Partie Vendéenne : pas de mise à jour de l'état de la colonisation En 2017, 112 m ³ de jussie ont été arrachés sur 136 km de réseau. 2017 - Partie Loire-Atlantique : la jussie était présente sur 31,2 km de réseau hydraulique dans le secteur du canal de Haute-Perche (canal de Haute Perche, étang du Val Saint Martin et ses rus, ruisseaux du Pin et de la Rinais et réseau secondaire). La jussie a été arrachée sur 8,1 km de réseau. Sur le secteur du SAH, 42 km de réseau ont fait l'objet d'opérations d'arrachage de jussie (manuel ou mécanique).	/

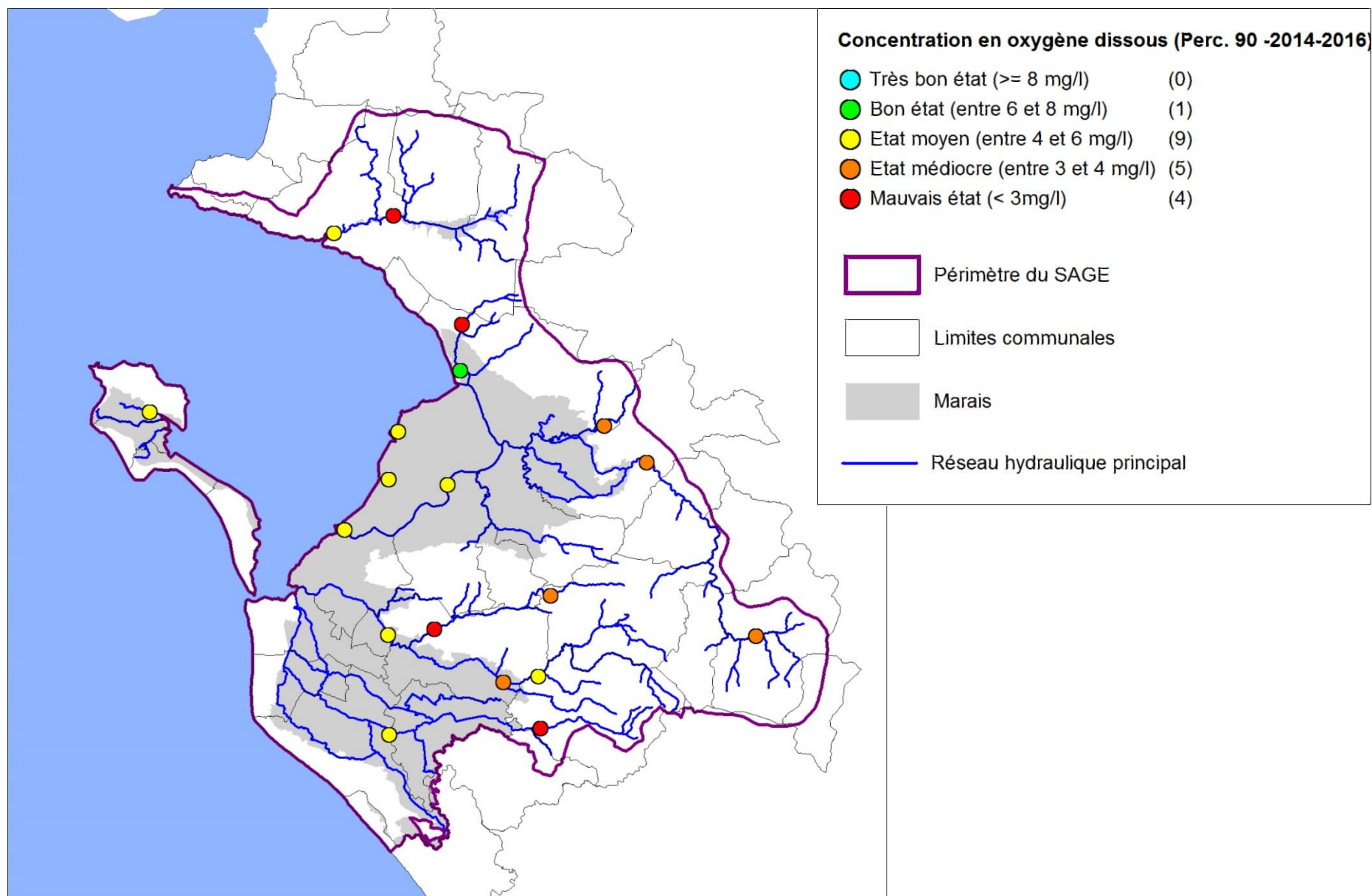
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
47	Linéaire de réseau primaire, secondaire, tertiaire restauré	2015 : 168 km de réseau hydraulique ont été curés en marais (dont 77 km dans le cadre de la MAE fossés) 1,7 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, ...)	2016 : 136 km de réseau hydraulique ont été curés en marais (dont MAE fossés : 54 km) 40 m de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, ...)	2017 : 6 km de réseau hydraulique ont été curés en marais (hors MAE fossés : info à venir) 3,7 km de réseau hydraulique ont fait l'objet de travaux de protection de berges (protection, renforcement, engraissement, ...)	/
48	Actions de sensibilisation au problème des espèces invasives	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives Et/ou nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives Et/ou nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	Nombre de personnes (grand public, élus, techniciens) ayant bénéficié d'une sensibilisation au problème des espèces invasives Et/ou nombre d'actions réalisées (journées de sensibilisation, plaquettes, ...)	/
49	Proportion de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes du territoire ayant signé une charte d'engagement relative aux espèces invasives	Nombre de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	Nombre de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	Nombre de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes ayant signé une charte / Nombre total de jardinerie, paysagistes, pépiniéristes recensés sur le territoire	/
50	Nombre de plans de gestion durable des marais réalisés	2015 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	2016 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	2017 : aucun plan de gestion durable / Nombre d'entités hydrauliques identifiées	/
51	Mise à jour ou élaboration de règlements d'eau	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	Nombre de règlements d'eau validés par la CLE, par les Préfectures	/
52	Mise en place des protocoles de gestion des prélèvements destinés aux mares de chasse	2015 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	2016 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	2017 : aucun protocole de gestion validé par la CLE / Nombre attendu (2)	Dans un délai de 3 ans à compter de la publication du SAGE
COHERENCE ET ORGANISATION					
CO.1- Porter et coordonner la mise en œuvre du SAGE					
CO.2- Suivre la mise en œuvre du SAGE					
CO.3- Animer, communiquer et sensibiliser					
53	Suivi des dossiers instruits au titre de la loi sur l'eau sur le territoire	2015 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 28 * Nombre de dossiers d'autorisation reçus = 5 * Nombre d'avis rendus = 7 (dossiers loi sur l'eau et projets de contrats) * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 54 % des dossiers, 3.2.3.0 (plans d'eau) = rencontrée dans 35 % des dossiers, 3.3.1.0 (destruction zh) = rencontrée dans 19 % des dossiers	2016 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 29, dont 3 dossiers d'autorisation et une DIG * Nombre d'avis rendus = 1 (dossier loi sur l'eau) * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 43 % des dossiers, 3.2.3.0 (plans d'eau) = rencontrée dans 17 % des dossiers, 2.1.3.0 (épandage de boues de stations d'épuration), 3.3.1.0 (destruction zh) et 4.1.2.0 (travaux en contact avec le milieu marin) = rencontrées chacune dans 10 % des dossiers	2017 : * Nombre de dossiers ou de récépissés de déclaration reçus = 38, dont 8 dossiers d'autorisation * Nombre d'avis rendus = 12 (9 dossiers loi sur l'eau dont 2 reçus en 2016, 1 projet de contrat et 2 autres dossiers/projets) * Principales rubriques concernées : 2.1.5.0 (rejet eau pluviale) = rencontrée dans 34 % des dossiers, 1.1.1.0 (sondage ou forage) et 1.1.2.0 (prélèvement en eau souterraine) = rencontrées chacune dans 21 % des dossiers, 3.1.2.0 (modif. profil cours d'eau) = rencontrée dans 18 % des dossiers	/

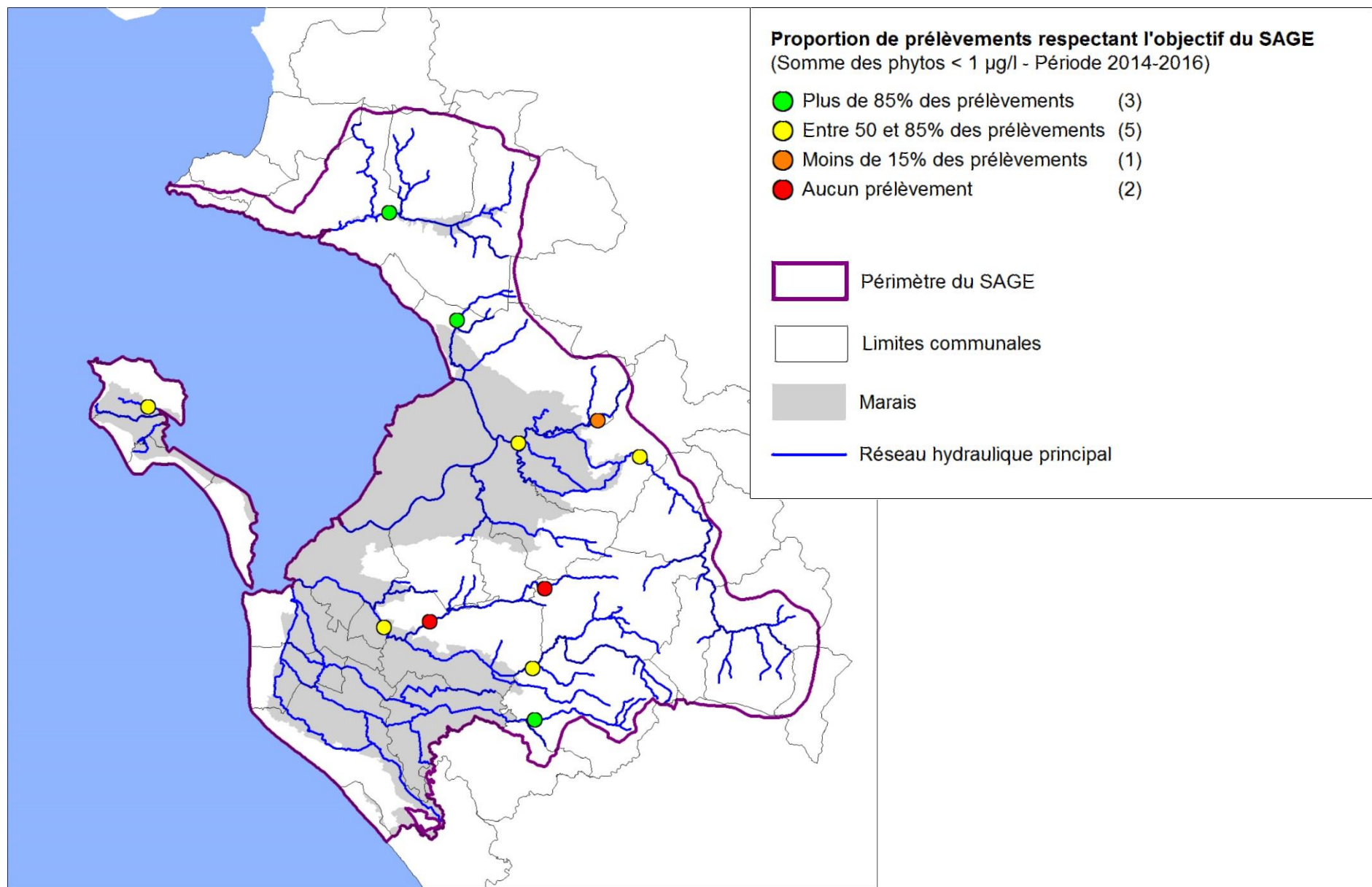
N°	Nom de l'indicateur	Résultat année n-2	Résultat année n-1	Résultat année n	Objectif du SAGE
54	Lancement de réflexions concernant l'organisation des maîtrises d'ouvrage locales	2015 : de fait, en lien l'évolution de la réglementation (loi NoTRE, GEMAPI)	2016 : lancement d'une étude sur le sujet par l'ADBVBB	2017 : fin de l'étude menée par l'ADBVBB	/
55	Animation du SAGE et concertation	2015 : * Nombre de réunions de commissions/ groupe de travail : 4 (comité technique observatoire local de l'eau, mares de chasse, qualité d'eau à Fort Larron, eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 2 * Nombre de séances plénières de la CLE : 3	2016 : * Nombre de réunions de commissions/ groupe de travail : 3 (comité technique observatoire local de l'eau, qualité d'eau à Fort Larron, eau salée souterraine) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 1 * Nombre de séances plénières de la CLE : 1	2017 : * Nombre de réunions de commissions/ groupe de travail : 4 (eau salée souterraine, seuils de gestion pour le Falleron, étude ruissellement sur le BV du Falleron amont) * Nombre de réunions du Bureau de la CLE : 2 * Nombre de séances plénières de la CLE : 2	/
56	Poursuite des contrats de mise en œuvre du SAGE	* Contrat Territorial 2017-2021 : 2015 = élaboration du futur contrat territorial * Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017 : Coût prévisionnel = 1 405 831 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 500 801 €, pour 24 opérations	* Contrat Territorial 2017-2021 : 2016 = finalisation du projet et dépôt à l'Agence de l'Eau fin 2016 * Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017 : Coût prévisionnel = 1 405 831 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 500 801 €, pour 24 opérations	* Contrat Territorial 2017-2021 : coût prévisionnel ≈ 7,2 millions €, pour 105 actions Subvention prévisionnelle de l'Agence de l'Eau ≈ 3,9 millions € Subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de la Vendée ≈ 1 million € * Contrat Régional de Bassin Versant 2015-2017 : Coût prévisionnel = 1 405 831 €, Subvention prévisionnelle du Conseil Régional = 500 801 €, pour 24 opérations	/

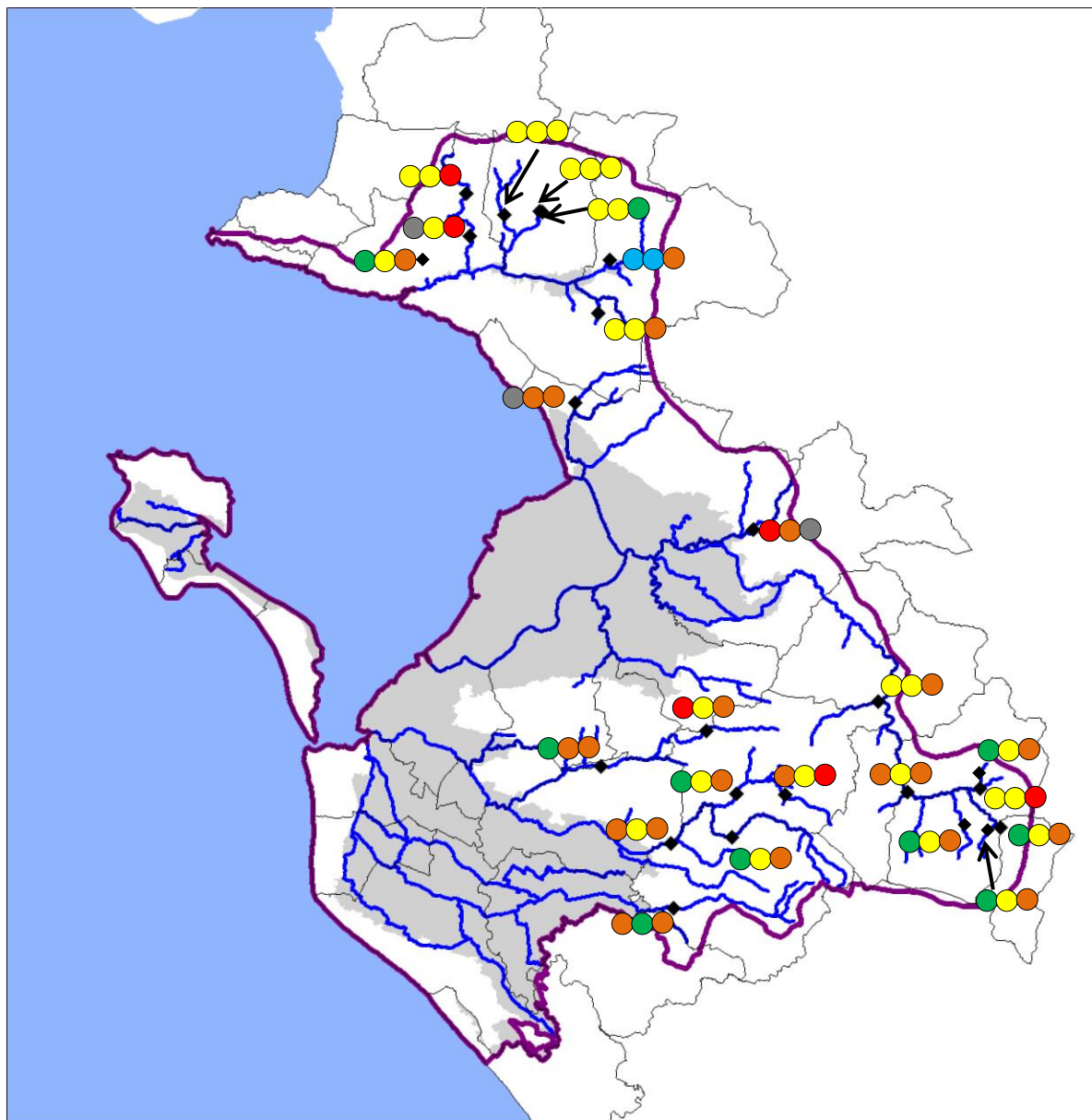
Annexe 2 : cartes du tableau de bord du SAGE – mise à jour 2016 (sauf pour les indices biologiques)



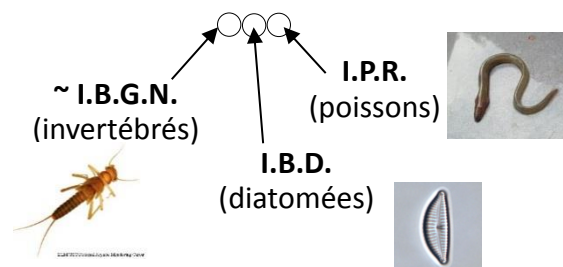








Qualité biologique des cours d'eau – années 2012, 2013, 2014 et 2015



- Excellente qualité
- Bonne qualité
- Qualité moyenne
- Qualité médiocre
- Qualité mauvaise
- Absence de données

Annexe 3 : Classes de qualité en 2016 pour certains paramètres physico-chimiques

Le tableau ci-après présente les classes de qualité en 2016 pour certains paramètres physico-chimiques selon le référentiel de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Bassin versant	Lieu du prélèvement	Code SANDRE	Oxygène dissous	Carbone organique dissous	Phosphore total	Orthophosphates	Nitrates
Canal de Haute- Perche	Pont du Clion	4149950	↘		→	→	↗
	Vannage maritime	4150050	↘	→	↗	↗	→
Millac	Prigny	4701002	→	→	↘	↘	→
	Etier du Collet	4150520	↘				
Falleron	Fréliné	4150200	↘		↘	↘	↗
	Bourg Saint- Martin	4150500	↘	↘	↘	↘	→
	Port La Roche	4150515					
	Loup pendu	4701000	↘	↗	↘	↘	↘
	Etier du Dain	4150560	↘	↗	→	↗	↗
Etier de Sallertaine	Pont-Habert	4702003	→	↗	→	↘	↘
	La Lavre	4150600	↘	→	↘	↘	↘
	Maison Rousse	4150640	→	→	↗	↗	→
	Grand pont	4702000	↘				
	Puits Neuf	4702009	↗	↗	↘	↘	↗
	Le Petit Taizan	4702001	↘	↘	↘	↘	→
Etier de la Taillée	Gué Baudu	4150690	↘	→	↗	↗	→
	Clisson	4150700	↘	↘	→	↘	→
	Le Port	4702002	→				→
Polders de Bouin	Port des Brochets	4701004	↘			↗	↗
	Port de la Louippe	4701014	→			↗	→
	Port des Champs	4701005	↘			↗	→
	Port du Bec	4701006	→			↗	→
Ile de Noirmoutier	Etier des Coëfs	4999000	→			↗	↘
	Etier de l'Arceau	4999001	→			↗	→
	Etier du Moulin	4999002	↘			↘	↘
	Etier du Ribandon	4999003	→			↗	↘

Légende :

- couleur : classe de qualité pour l'année 2016 (bleu : très bon, vert : bon, jaune : moyen, orange : médiocre, rouge : mauvais)
- flèche : tendance 2012-2016 (↘ dégradation, → stabilité, ↗ amélioration)